

# le journal des piqueurs

de

le magazine d'informations municipales

# Saint-Jean-des-Ollières



Mur en pisé au hameau de La Garde qui cachera les poubelles collectives et matérialisera le parking





**L**a vie d'une municipalité est riche d'imprévus.

Après deux ans de travail de l'équipe majoritaire constituée de six conseillers municipaux engagés et soudés, nous voilà confrontés à l'éloignement pour raisons professionnelles de deux d'entre nous:

Sandrine HEREDIA responsable du secteur bâtiment et Laurent ARCHER, 2ème adjoint en charge de l'assainissement. Ce dernier a naturellement démissionné de son poste d'adjoint, poste qui requiert une grande disponibilité et une présence sur le terrain.

**F**idèle à ma volonté constante de rassemblement des élus, dans l'intérêt de la Commune, j'ai proposé à l'ensemble des conseillers une responsabilité d'adjoint. C'est dans ce contexte que Nicole CHARFOULET, seule candidate, a été élue lors du Conseil municipal du 21 juin 2012.

Je sais pouvoir compter sur cette conseillère très active depuis son élection en 2008, très impliquée dans le bien-être de nos enfants –elle est déléguée aux questions scolaires- et de nos Aînés –elle anime le Centre Communal d'Action Sociale-.

**J**e tiens à remercier Sandrine HEREDIA et Laurent ARCHER pour leur investissement qui ne s'est jamais démenti et le travail effectué jusqu'ici. Sans eux, nous n'aurions pas avancé de la même manière. Mais je tiens à rassurer les habitants : malgré cette difficulté l'équipe demeure solidaire et volontaire ! En effet, nos deux élus continuent dans la mesure du possible à assurer leur mission de conseiller municipal car ils sont très conscients de l'engagement qu'ils ont pris au moment de leur élection à l'égard des habitants de SAINT JEAN-des-OLLIERES : servir l'intérêt général.

**L**a gestion d'une Commune se heurte donc à certains impondérables, mais apporte aussi des satisfactions. Il en est une qui me touche particulièrement. En effet, c'est avec un immense plaisir que je vois se développer entre les associations de la Commune une volonté de mutualiser leurs moyens, de s'entraider, voire même de réaliser des actions ensemble. Cet état d'esprit s'est également manifesté pleinement lors du chantier participatif pour la création d'un mur en pisé au hameau de La Garde – une première à SAINT JEAN ! Et cette solidarité marquera encore le repas organisé pour la deuxième année par L'Olliéroise le 14 juillet sur la Place de l'Eglise dont les bénéfices seront consacrés à nos Aînés et qui sera suivi du traditionnel tir du feu d'artifice et d'un bal gratuit, auxquels chaque habitant est invité.

**E**n espérant vous rencontrer à l'occasion des différentes festivités prévues dans les semaines à venir et vous souhaitant un bel été à tous !

Catherine QUEINNEC

## SOMMAIRE

Page 4 L'état civil

Page 5 Le Conseil municipal / Le personnel

Page 6 Le Bus des Montagnes/Bibliothèque municipale/Ciné Parc

Page 7 L'Olliéroise / l'Association des Parents d'Elèves

Page 8 L'année scolaire à l'école de St Jean-des-Ollières

Page 9 Commission Jeunesse/ Page 10 Commission Cadre de vie et environnement

Page 11 Commission Assainissement / Page 12 Commission Voirie

Page 13 Commission Bâtiments et petits patrimoines

Page 14, 15 et 16 L'activité économique à St Jean-des-Ollières

Page 17 L'offre d'hébergement à St Jean-des-Ollières

Pages 18 et 19 Compte administratif 2011 de la Commune

Pages 20 et 21 Compte administratif 2011 assainissement

Pages 22 et 23 Budget primitif 2012 assainissement

Pages 24, 25 et 26 Budget primitif 2012 de la Commune

Pages 27 à 34 Les décisions du Conseil municipal

Page 34 Anima'pique/ L'Amicale des sapeurs pompiers

Page 35 et 36 Chantier d'insertion

Pages 37 et 38 Le Trail des Piqueurs 2012

Page 39 Le Centre d'Ailleurs/ Arrêté d'interdiction de stationnement

Page 40 La Fête des Arts Bricolés/ La Tour de Croizat

### LE JOURNAL DES PIQUEURS

Bulletin municipal de la Commune de Saint-Jean-des-Ollières. Directeur de la publication : Catherine QUEINNEC. Rédaction et saisie des textes, les conseillers. Conception réalisation: Serge CHALEIL

Photos: Famille GINHOUX, LA MOTRICE, R. BESANÇON, S. CHALEIL, C. QUEINNEC  
N° ISSN : en cours Dépôt légal : 4e trimestre 2011. IPNS Tirage : 300 exemplaires.  
Prochaine parution Janvier 2013



## ETAT CIVIL DEPUIS JANVIER 2012

### NAISSANCES

**Noé Denis Alain né le 10/01/2012  
de Franck MARTINET et Lucie  
VILLECHENON  
domiciliés au bourg de ST JEAN**

**Caly née le 16/03/2012 de Grégory  
PALOUYAN et Angélique DUPIC domi-  
ciliés Le Theil**



### DÉCÈS :

***Ayons une pensée pour :***

01/01/2012 MOREL Suzanne maison de retraite 84 ans  
09/01/2012 BARON Alice maison de retraite 89 ans  
21/01/2012 COCHE Eugène maison de retraite 86 ans  
13/02/2012 BATISSE Jeanne maison de retraite 88 ans  
09/03/2012 GRIMARD Andrée maison de retraite 77 ans  
05/04/2012 LEBARD Alphonse maison de retraite 87 ans  
21/04/2012 CLEMENT Jeanne maison de retraite 91 ans  
21/04/2012 BOYER Marguerite maison de retraite 94 ans  
23/05/2012 LAMON André maison de retraite 88 ans  
23/05/2012 JOUVET Jeanne maison de retraite 97ans  
02/06/2012 MAZUEL Emilie maison de retraite 94 ans  
21/06/2012 DUVERNE Dominique maison de retraite 59 ans



## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Maire : Catherine QUEINNEC**

**1er adjoint : Patrick ROESCH, délégué à la voirie et au service technique**

**2ème adjoint : Serge CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement**

**3ème adjoint : Nicole CHARFOULET, déléguée aux affaires scolaires**

**Laurent ARCHER, délégué à l'assainissement**

**Sandrine HEREDIA, déléguée au patrimoine immobilier**

**Marie-Jeanne COURET, référent «chantier d'insertion»**

**Sabine CROS, Nicole GARDARIN, Bruno JANY et Didier TOUCHE**

### Informations pratiques

**Secrétariat de mairie (Maryline RIBBES)**

**Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h Fermé le lundi**

**Tel/fax : 04 73 70 90 17 mstjean@wanadoo.fr**

### Permanence du Maire et des adjoints :

**Mme le Maire ou ses adjoints reçoivent les habitants tous les lundi de 9h à 12h et samedi de 9h à 11h ou sur rendez-vous.**

**En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.**

### Site internet :

**La municipalité met à votre disposition un site internet : [www.saintjeandesollieres.fr](http://www.saintjeandesollieres.fr) . Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.**

### Agence postale (Agnès LE PREVOST):

**Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

**Tél : 04 73 70 96 72**

### Nouveaux dans la commune :

**Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.**

## PERSONNEL

### **Formations :**

Les agents de la Commune ont un droit à la formation. Ainsi, **Agnès LE PREVOST** (agent administratif et technique) suit une formation en ligne afin d'assurer à terme en plus de ses fonctions habituelles la mission d'Agent Chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité(ACMO).

**Maryline RIBBES** (agent administratif) a souhaité pouvoir suivre une formation de perfectionnement en matière informatique. Par ailleurs, toutes les deux bénéficient de mises à jour de leurs connaissances en matière postale.

**Odile BOILON** (agent technique) et **Laurence VERGNE** (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) ont suivi deux matinées de formation, organisées à l'initiative de la Communauté de Communes de BILLOM/ST-DIER, destinées à améliorer les pratiques professionnelles dans le cadre de l'accueil périscolaire.

**Christian PESSON** (agent technique) est inscrit pour recevoir l'habilitation électrique et l'autorisation de conduite des engins de chantier, nécessaires pour exercer ses fonctions.

Poursuite de l'activité de **Michel De Rycke** (employé au service technique)

Depuis janvier, un nouveau salarié, **Michel De Rycke**, travaille au service de la Commune et occupe des fonctions techniques. Il est employé dans la cadre d'un contrat spécifique que l'on appelle un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi qui permet à la Commune de bénéficier d'une aide financière très importante, puisque de janvier à juin 2012, 90 % du coût de ce salarié ont été pris en charge par l'Etat.

A partir de juillet, la prise en charge par l'Etat ne sera plus que de 80 %, ce qui reste encore extrêmement intéressant ! Le contrat est renouvelé pour un an et reste d'une durée de 20h par semaine.

Il a pour missions essentielles d'entretenir le bourg, les espaces verts, de réaliser des petits travaux de maçonnerie et de peinture et plus ponctuellement en collaboration avec l'agent communal, des travaux d'entretien de voirie.

# le journal des piqueurs

## LE BUS DES MONTAGNES

**jusqu'en décembre 2012 !**

Ce service de transport à la demande s'adresse à toute personne en difficulté de déplacement.

**Pour se rendre au marché de Billom** : voir le calendrier.

**Pour se rendre au marché de Courpière** : le 3ème Mardi de chaque mois.

**Pour se rendre au marché de Saint-Dier d'Auvergne** : voir le calendrier

**BILLOM /COURPIERE** : aller-simple : 6,50€  
et aller-retour : 10,00€

**SAINT DIER** : aller-simple : 6,00€ et aller-retour : 8,00€.

Des calendriers sont disponibles en mairie. Votre mairie participe au fonctionnement de ce service en versant au Syndicat une cotisation de 0,50 € par habitant.

**Malheureusement, sachez que ce service de bus à la demande prendra fin en décembre 2012.**

Cependant, la municipalité, bien consciente que ce service correspond à un besoin, réfléchit avec la Commune de FAYET-le -CHA-TEAU et la Communauté de Communes de BILLOM/ST DIER à la mise en place d'une solution qui s'oriente vers un aller-retour par quinzaine pour Billom.

**Aide du Conseil Général pour se déplacer :**

**MobiPlus** est un dispositif proposé par le Conseil général pour faciliter les déplacements des personnes habitant le milieu rural.

Retraités âgés de 60 ans et plus, bénéficiaires du RSA socle, jeunes de moins de 26 ans suivis par une mission locale (hors résidant de Clermont-Ferrand et son agglomération en raison d'une offre de transports similaire),

vous avez tous accès au système Mobiplus. Le Conseil général envoie à chaque bénéficiaire qui en fait la demande, jusqu'à 2 chèquiers de 24 chèques (d'une valeur unitaire de 3 €) par année civile.

Il permet de se déplacer à moindre coût dans le département en empruntant les taxis partenaires de l'opération, les bus du réseau Transdôme ou le Bus des montagnes.

## BIBLIOTHÈQUE

Animatrices : Marie-Christine MOULIN, Line PAIN et Agnès PESCHER

Horaires: jeudi de 16h à 18h

samedi de 10h à 12h Lieu : salles sous la mairie



Travaux dans le futur logement communal et la nouvelle bibliothèque

**Adhérente au Parc du Livradois-Forez, la Commune bénéficie d'un programme de cinéma itinérant .**

Ce service, effectué par le syndicat du Ciné Parc, prévoit de projeter un film toutes les trois semaines environ dans notre salle des fêtes.

Chaque mois des programmes sont disponibles dans nos commerces, ainsi qu'en mairie.

Tarif : 5,00€ la séance ou 3,00€ pour les enfants de moins de 13 ans. Possibilité d'abonnement : 10 entrées pour 38,00€.

Les prochaines séances sont :

les 06/07, 27/07, 17/08 à 21 H

28/09, 19/10, 09/11, 30/11, 21/12 à 20H30

## L'OLLIEROISE

### Repas du 14 juillet :

Pour la deuxième année consécutive, l'Olléroise en partenariat avec Anima'pique, l'Association des Parents d'Elèves, l'Amicale des Pompiers, l'association des Jeunes et le Centre d'Ailleurs, invitent les habitants de SAINT JEAN-des-OLLIERES à partager le repas du samedi 14 juillet, qui aura lieu à 19 h sur la place de l'Eglise (ou à la salle des fêtes en cas de mauvais temps).

**Au menu, sangria, crudités, grillades, gratin de pommes-de-terre, fromages, framboisier et café.**

**Tarifs : adultes : 18,50 €/de 6 à 12 ans : 10 €/moins de 6 ans : gratuit.**

Tous les bénéfices de ce repas seront reversés au Centre Communal d'Action Sociale en faveur d'actions pour les Aînés.

Le repas sera suivi à 22h30 du traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité au lieu dit Les Plaines, suivi d'un bal gratuit.

### Nouveau :

**L'Olléroise vous propose le dimanche 14 Octobre de 16 h à 19 h un après-midi « crêpes et châtaignes » animé par des conteuses, une projection sur la flore la faune, des jeux...**

Entrée gratuite ... Nous vous attendons nombreux !

**Pour plus de renseignements : contacter Maryse MYE au 04 73 70 99 41.**



Carnaval organisé en mars 2012, par l'Association des Parents d'Elèves de St Jean-des-Ollières – Brousse – Sugères

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

**Brousse , St Jean-des-Ollières, Sugères**

vous donne rendez-vous pour de nouvelles manifestations à St Jean même et dans les autres communes du R.P.I. :

**TRIPE** : 11 novembre au Centre d'Ailleurs de Chavarot

**LOTO** : en février à Sugères,

**CARNAVAL** : en mars à St Jean,

**Stage MINI-MOOV** : toutes les vacances scolaires (cet été et celles qui suivent)

**RANDO** : début Avril (départ à déterminer pour 2013)

**Marché Aux Fleurs et Aux Plants** : en mai à Sugères

A très bientôt pour passer de bons moments en notre compagnie ! Le Bureau de l'A.P.E.

**Pour tout renseignement :**

Sabine Chanimbaud, présidente, 04.73.70.67.18 ou [sabine.chanimbaud@orange.fr](mailto:sabine.chanimbaud@orange.fr)

Karine Amblard, secrétaire, 04.73.72.22.31 ou [karine.amblard@orange.fr](mailto:karine.amblard@orange.fr)



Stage d'éveil corporel et de danse, Stage « Mini-Moov » (à partir de 3 ans) organisé pendant les vacances scolaires 2012, à la salle des fêtes de St Jean-des-Ollières par l'Association des Parents d'Elèves



# le journal des piqueurs

## L'ANNÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE DE SAINT JEAN-DES-OLLIERES

Etre élève en maternelle et en primaire, cela n'est pas qu'apprendre en classe, c'est aussi découvrir à l'extérieur !

### La classe de CP-CE1: Projet « la terre et le pisé » :

L'idée était d'intégrer la classe au projet communal participatif de construction d'un muret en pisé au village de la Garde. Le Parc Livradois-Forez proposait aussi ce thème aux classes qui le souhaitaient. Notre projet s'est déroulé sur toute l'année scolaire, de la façon suivante :

« Randonnée du pisé » à Sermentizon, pour sensibiliser les enfants à ce type de construction avec prise de photos par un parent d'élève photographe, Simon Mathey;

Réalisation d'un livre numérique sur le pisé, où les enfants décrivent les photos de la sortie après avoir choisi leur « photo préférée » ;

Découvrir et expérimenter la matière « terre » sous ses différents aspects (granulométrie, couleur), et création de carreaux de terre en expérimentant toutes les possibilités. Cette partie du projet a été encadrée par un parent d'élève sculpteur-graveur, Sandrine Rougeol :

- 1ère séance : gravure de terres de différentes couleurs et granulométrie ; assemblage et découverte du matériau : comment répartir un motif dans l'espace sur une surface plane ;

- 2ème séance : bas-relief, apprendre à rajouter, à utiliser plusieurs types de terres sur le même espace ; utiliser la barbotine (colle de terre) ;

- 3ème séance : rassemblement à La Garde auprès de la construction du muret en pisé encadré par un animateur du Parc Livradois-Forez ; réalisation de briques en pisé, de tuiles à l'ancienne, moulées sur la cuisse, avec de la terre de Grisol (près de St Flour) cuites ensuite dans un four à bois ;

- 4ème séance : travail d'impression et d'engobe (peinture de terre), premiers essais de torchis, qui seront peaufinés lors de la prochaine séance mi-juin.

- Construire et réaliser une œuvre à partir de notre travail : cette étape aura lieu plus tard, puisque les carreaux de terre et le torchis seront intégrés au mur d'entrée de la future salle des fêtes dont la rénovation est en projet.



### Le « livre élu en Livradois-Forez » :

Comme tous les ans depuis son existence, les enfants participent à ce projet fédérateur qui rassemble plusieurs classes autour de cinq albums sélectionnés par une équipe constituée de membres du Parc et de l'Education Nationale, ainsi que de bibliothécaires. Après avoir travaillé sur ces livres durant une période de l'année, les enfants se retrouvent sur le complexe sportif de Vertolaye autour de différents ateliers en rapport avec ces lectures (danse, musique, chant, exposition des réalisations faites en classe, ...) mais aussi pour élire leur album préféré ... Nous n'avons pas encore reçu les résultats définitifs du vote. Pour la classe de St Jean, le livre qui a obtenu le plus de suffrage est « Quand le loup a faim », de C. Naumann Villemin et K. Di Giacomo (58 % des suffrages). Kris di Giacomo était venu dans la classe l'an dernier pour un autre album !

## Les Olympiades, à Courpière

Le 7 juin après-midi, les enfants ont participé aux Olympiades 2012 qui ont eu lieu à Courpière pour notre secteur d'écoles. Plus de 150 enfants se sont rencontrés par équipe dans 5 ateliers : course de vitesse à plat, saut en longueur, lancer de distance, course de vitesse avec haies, parcours « aventure ». Nous nous sommes bien défendus ... il faut dire que nous nous étions bien entraînés !

### **Autres activités ...**

D'autres activités ont parcouru l'année scolaire : 9 séances de piscine (à Billom), 3 séances de cinéma (Cinémôme et cinématernelle), une sortie au Centre d'Ailleurs sur l'art contemporain « Oie-ci, oie-là » avec exposition et ateliers, ...

## La classe maternelle

Piscine, cinéma, visite de Clermont-Ferrand et court-métrage, bibliothèque, échanges avec les résidents de la Villa Saint Jean, cuisine... cette année, les élèves de la classe maternelle de l'école de Saint-Jean des Ollières ont participé à de nombreuses activités. Cette année fut aussi l'occasion de s'initier au jardinage. Avec trois bacs à jardin installés dans la cour de l'école, les enfants ont pu voir pousser fleurs et légumes. Pour terminer l'année scolaire, les élèves, accompagnés des enfants de Sugères, irons découvrir le Jardin pour la Terre à Arlanc.



## **COMMISSION « JEUNESSE »**

Commission : C. Quéinnec, P. Roesch, S. Chaleil, L. Archer, S. Hérédia, N. Charfolet (élus), F.ournemine, S. Ginhoux, A. Charfolet, J. Pelletier, T. Archer, R et Y Pétrigh, V. Roesch, G. Quéinnec (jeunes)

### **La junior association « SAINT JEAN d'AILLEURS » est née.**

Elle regroupe une quinzaine de jeunes de la Commune et a reçu l'habilitation du Réseau National des Juniors Associations.

Pour faire partie de l'association, il convient d'être agréé par le bureau et de verser une cotisation fixée à 3 € pour l'année 2012.

L'objectif premier est naturellement de pouvoir se réunir en un lieu approprié et de développer des activités en commun, sans pour autant se désintéresser de la vie locale. Ainsi, les jeunes vont pouvoir se faire connaître en réalisant leur première activité : tenir la buvette le dimanche 8 juillet sur la place de l'Eglise à l'occasion de la Fête des Arts Bricolés organisée par la Communauté de Communes de BILLOM/ST DIER.

Ils prévoient également d'apporter leur aide le 14 juillet à l'association **L'Olliéroise** pour le repas qui précèdera le traditionnel feu d'artifices.

Enfin, la nouvelle association « **Les Marteaux Piqueurs** », qui mettra en musique l'édition 2013 du Trail des Piqueurs, souhaite déléguer l'organisation du mini-trail à destination des plus petits à l'association des jeunes.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les jeunes à l'adresse suivante : [st.jean.ailleurs@gmail.com](mailto:st.jean.ailleurs@gmail.com)**



# le journal des piqueurs

## **COMMISSION** **« CADRE DE VIE ET** **ENVIRONNEMENT »**

R. Vigier, L. Pain, I. Ginhoux (habitants), S. Hérédia, N. Charfoulet, C. Quéinnec, S. Chaleil (élus)

### Aménagement à La Garde

La terre est une matière première que l'homme utilise comme matériau de construction depuis des millénaires et dans pratiquement toutes les régions du monde. Le Livradois-Forez est reconnu par les spécialistes pour la qualité exceptionnelle de son patrimoine architectural en pisé. Ses maisons de terre font partie de notre paysage et constituent un élément fort de l'identité du Livradois-Forez.

Le pisé a été mis de côté avec l'arrivée sur le marché du bâtiment de son proche cousin le béton de ciment et l'industrialisation des matériaux de construction dans les années 1950. Au fil des décennies, ce patrimoine en pisé a été dégradé par des pratiques inappropriées d'entretien, de restauration ou de réhabilitation. La banalisation architecturale et la standardisation des matériaux menacent ce qui fait l'identité de notre territoire.

Les habitants du Livradois-Forez, les artisans, les collectivités portent aujourd'hui un regard nouveau sur le pisé pour ses atouts écologiques, économiques, sociaux et culturels qui répondent à la plupart des nouveaux enjeux de la construction. Les nouvelles techniques de mise en œuvre permettent de réduire les coûts et de répondre aux exigences techniques et thermiques les plus exigeantes.

Le Parc a inscrit dans ses priorités l'objectif de revaloriser le pisé en Livradois-Forez en stimulant la demande en matière de rénovation et même de construction pisé. Il s'agit de diffuser auprès de différents segments de marché (professionnels, habitants, collectivités) des informations précises et fiables d'un point de vue technique, réglementaire, financier, patrimonial ou écologique sur les possibilités offertes par le pisé.

### Trois objectifs ont été identifiés :

*Sensibiliser les habitants à la valeur patrimoniale du pisé.*

*Inciter les collectivités locales à faire de la commande publique un levier pour développer la filière terre locale.*

*Accompagner l'évolution des compétences des entreprises en matière de construction terre.*

Le programme d'action 2011/2012 du Parc Livradois Forez :

Un livret pisé et une exposition élaborés avec les professionnels du pisé.

La réalisation d'un site internet

Accompagnement de 17 classes des écoles du Livradois Forez sur un programme de découverte du pisé.

Proposition de chantiers participatifs avec les communes.

La Commune de St Jean a souhaité s'engager dans cette dernière action.

Certes l'habitat traditionnel de notre commune est composé surtout de constructions en pierre mais quelques éléments -murs, maisons- encore visibles existent.

Mais c'est surtout deux éléments qui ont guidé notre choix.

L'un est lié au projet de notre école qui a conduit une action de sensibilisation auprès des enfants sur notre patrimoine et sur les constructions en terre. Ce travail a permis aux élèves de réaliser des tuiles et des briques qui seront utilisées dans la rénovation de la salle polyvalente.

L'autre élément est lié au projet de la Commune d'aménager un petit parking au hameaux du Pic de la Garde pour inciter les randonneurs à se garer au début du village. L'idée de réaliser un muret en pisé s'est alors imposée pour cacher les poubelles collectives et mettre un panneau d'information.

Cette action a été conduite en parfaite concertation et participation des habitants de la Garde.

Notons que les habitants n'ont pas souhaité que le chemin soit goudronné.

La bonne participation des habitants (15 chaque jour) de la Commune a permis de réaliser le muret en un jour et demi. **Coût : 3 086 € TTC**



Mur en pisé à la Garde



L'inauguration de l'exposition sur le Pisé en Mairie.



Pose d'une rambarde à Pailler



## **COMMISSION «ASSAINISSEMENT»**

N. Batisse, M. Dunat, M. Gougnaud, C. Pesson,  
C. Touche, J-P Vignal (habitants)  
L. Archer, S. Chaleil, C. Quéinnec(élus)

### **PROJET D'ASSAINISSEMENT AU VILLAGE DU THEIL**

Courant 2011, nous avons sollicité le bureau d'étude « GEOVAL » afin qu'il réalise et nous remette le dossier projet. Celui-ci a été présenté en premier lieu aux membres de la commission assainissement le 24 février puis lors d'une réunion publique le 9 mars.

Cette dernière réunion rassemblant de nombreux habitants a permis à chacun de prendre connaissance des éléments suivants :

Avancement et perspectives du dossier,  
Présentation du projet de station de traitement (lieu et principe),  
Présentation du projet de réseau (tracé et fonctionnement).

**Aspect financier : coût total avant modifications : 457 000 € HT**

Que se soit lors de la réunion publique, à l'occasion de permanences ou individuellement, chaque habitant a donc pu s'exprimer et être écouté. Ainsi, le dossier a été modifié une nouvelle fois pour tenir compte de l'ensemble des contraintes identifiables à ce stade et être le plus cohérent possible.

**Afin de pouvoir présenter ce dossier aux financeurs potentiels (Conseil Général et Agence de l'Eau), nous devons désormais obtenir de la part des habitants concernés les autorisations permettant à la collectivité de poser et exploiter un réseau en terrain privé.**

Le retour de ces organismes permettra ensuite de connaître le coût des travaux restant à la charge de la commune et -si cette dépense est envisageable-, de planifier dans le temps la réalisation des travaux.

# le journal des piqueurs

## **COMMISSION «VOIRIE»**

Jean-Luc Ginhoux, Robert Margerit, Jean-Pierre Mathieu, Christian Pesson, Jean-Pierre Vignal (habitants)

P. Roesch, L. Archer, N. Charfoulet, S. Chaleil, C. Quéinnec (élus)

Bien que l'année 2012 soit consacrée principalement aux travaux sur les bâtiments communaux, cela ne signifie pas pour autant que rien ne sera fait pour entretenir les voies communales.

### **Curage des fossés :**

Le programme de curage des fossés se poursuit. Nous rappelons que nous prévoyons d'entretenir les fossés sur une période triennale (1/3 tous les ans sur trois ans).

L'entreprise VANTALON a comme prévu terminé le programme 2011 au début de l'année avec les fossés des villages suivants : Le Mas du Bost (partie haute et chemin menant à la station d'épuration), Chavarot, les Coutades et le chemin menant au hameau du Vacher.

Coût : 4 543,60 €

### **Reprofilage et apports de pierres sur les chemins :**

L'entreprise VANTALON a réalisé des travaux significatifs de reprofilage de chemins à Chavarot et au Mas du Bost.

Coût : 12 091,56 €

Pour ce dernier hameau, très en pente, qui subissait les conséquences d'une mauvaise canalisation des eaux pluviales en particulier en partie haute, la municipalité à l'occasion des travaux d'assainissement réalisés en 2011 avait implanté une grille de récupération des eaux afin de les diriger dans une parcelle privée avec l'accord du propriétaire. Cette intervention n'était qu'une première étape. Il convenait également de curer les fossés des deux chemins menant au village, de les reprofiler en y apportant de la pierre et de bien nettoyer les fers d'eau. C'est chose faite !

Par ailleurs, l'employé communal a apporté de la « pierre » pour niveler certains chemins ou voies d'accès : La Garde et la Chabanne.

### **Des petits travaux de canalisation des eaux pluviales et/ou de réparations ponctuelles des voies ont été réalisés :**

à Ischamps, par l'entreprise RENON, pour la somme de : 4 281,88 €, au Theil, par l'employé communal.

Des interventions aux Paroisses, à La Tallerie et dans le bourg sont également programmées dès que le débroussaillage des voies aura été réalisé.

### **La réfection de la rue « Chautard » :**

Comme nous vous l'avions indiqué dans le numéro précédent, la réfection de la voie « Chautard » dans le bourg n'a pas démarré. En effet, il ne s'agit pas simplement de mettre un revêtement de surface. Il convient également de canaliser les eaux pluviales et d'harmoniser cette route avec celle déjà réalisée passant devant l'Archou en y intégrant un pavage. Il s'agit de travaux importants pour une petite commune : ils sont en effet évalués selon une première estimation à 70 000 € HT. Ils ne peuvent raisonnablement être réalisés sans apport extérieur ; or, le Conseil Général, déjà sollicité pour les travaux sur les bâtiments, ne nous accordera pas de financement pour la voirie cette année.

Pour autant, le bureau d'étude mandaté poursuit son travail pour définir un projet qui tienne compte au mieux des attentes des riverains et des contraintes de la Commune.

### **Rebouchage » des trous :**

La commission est bien consciente des nombreuses dégradations des voies communales qui, si rien n'est fait rapidement, ne pourront que s'accroître ; des devis sont en cours de réalisation afin de « reboucher » les trous dans l'année.

### **Le chantier des « rambardes de sécurité » est enfin terminé !**

Après une attente de plus de deux ans, les rambardes de sécurité sont enfin installées sur la place de l'Eglise, au hameau de Pailleur et en haut de l'escalier menant aux salles sous la mairie.

Coût : 11 122,80 € TTC Subvention (Etat) : 7 125 €.

## **COMMISSION «BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE»**

N. Batisse, M. Gognaud, J-P Mathieu, Y. Tournemine (habitants)

S. Hérédia, P. Roesch, C. Quéinnec (élus)

### **Presbytère.**

La réparation de l'escalier et le ravalement de son mur sont enfin en cours. Des retards liés au retour des architectes des Bâtiments de France dans un premier temps, se sont cumulés ensuite à ceux des artisans et enfin à la météo. Afin de garantir une bonne adhérence du carrelage, le choix a été pris de commencer les travaux au printemps. Ils devraient se terminer en juillet. Coût : 5 000 € TTC

### **L'ancienne poste.**

La rénovation de ce bâtiment, qui à terme abritera un logement de type 3 en étage et la bibliothèque municipale au rez-de-chaussée, a débuté en février dernier. Les travaux avancent et suivent le calendrier prévisionnel : la toiture est refaite, l'étanchéité de la terrasse est terminée et le sol de la terrasse en bois est posé, les menuiseries extérieures sont changées, les cloisons intérieures déposées pour créer les nouveaux espaces de ce bâtiment. Les travaux intérieurs continuent avant une pause en Août. Le bâtiment aura fait peau neuve d'ici la fin du dernier trimestre 2012.

### **Salle des fêtes/école/cantine**

Le projet de rénovation de l'ensemble bâti salle des fêtes/école/cantine a démarré en 2011. Il prend en compte l'ensemble du bâtiment, le préau et les locaux pompiers. Le projet devrait se faire en deux phases. Dans un premier temps, la salle des fêtes, l'extension sous le préau et les locaux pompiers.

Le SDIS a donné son accord et participe pleinement à l'aménagement de la plus petite caserne d'Auvergne en y créant des sanitaires et des vestiaires pour les pompiers volontaires. Après de nombreuses réunions et concertations avec les utilisateurs, les architectes ont présenté la phase Avant Projet Détaillé le 3 mai dernier à l'ensemble des parties. Le projet APD a été validé le 5 mai en conseil municipal à sept voix favorables, trois avis contre et une abstention. Le projet suit son cours, l'appel d'offres sera lancé pour que les travaux puissent démarrer début 2013.

### **Corbillard/Bascule**

La réfection des toitures de ces deux biens communaux et le ravalement de façade de la Bascule sont terminés. Restent la rénovation des menuiseries extérieures à réaliser pour clôturer la « remise à neuf » de ces bâtiments. Coût : 8 500 € TTC



La remise du corbillard après travaux



La bascule avant après



# le journal des piqueurs

## L'ACTIVITE ECONOMIQUE À SAINT JEAN-DES-OLLIERES

**SAINT JEAN-des-OLLIERES est une commune où l'élevage occupe une bonne place. Quatorze agriculteurs (essentiellement des éleveurs) sont recensés sur notre territoire et contribuent grâce à leurs troupeaux importants de vaches allaitantes (Salers, Limousine, Aubrac,...) au maintien de beaux espaces ouverts en prairie fauchée ou pâturée, et participent ainsi à la qualité des paysages. Nous consacrerons dans notre prochain bulletin un article plus complet à ce secteur. Mais notre territoire manifeste son dynamisme également grâce à d'autres « entreprises » qu'elles soient de service, commerciales, industrielles, artisanales ou culturelles.**

### **Une activité de service : la Villa Saint Jean**

La présence d'une maison de retraite –on dit maintenant un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes- est en terme d'emploi un véritable atout pour notre commune, celle-ci employant 44 salariés dont 11 résident à ST JEAN-des-OLLIERES et 15 habitent dans les communes voisines. Par ailleurs, elle contribue à l'activité économique en se fournissant à la boulangerie du village. Les municipalités qui se sont succédées ont bien compris l'intérêt d'une telle structure gérée -c'est une particularité- par une association loi 1901, c'est-à-dire à but non lucratif.

### **Une activité de transport**

La société de transport Auvergne Méditerranée, installée à CEBAZAT, est détenue par une ancienne famille de Saint Jean-des -Ollières, la famille LAROCHE travaillant dans le domaine du transport depuis 1918 ! Elle transporte aussi bien des marchandises (34 semi-remorques, 10 camions « frigo » et 3 fourgons), que les personnes (5 minibus de 9 places, 6 minibus de 22 places et 4 cars de 54 places). Elle joue un rôle économique non négligeable employant pour le « service écolier » 2 Olliéroises et 13 résidents des communes voisines.

### **Une activité industrielle**

La Société de Pouzzolanes Légères (SOPOULE), dont le siège est à MANZAT a été créée en 1955 et rachetée par le groupe BILLET en 1991. Elle exploite plusieurs carrières dans le Cantal et le Puy-de-Dôme dont celle située à ST JEAN-des-OLLIERES sur le site de Busséol. Il s'agit d'une carrière de pierres basaltiques. Les matériaux extraits sont destinés à la technique routière (couche de roulement), sont utilisés en liant hydraulique (béton) ou en laine de roche.

Elle emploie 4 salariés, originaires de ST DIER d'AUVERGNE, PONT du CHATEAU, REIGNAT et VOLVIC. A l'avenir, elle a pour projet sur St Jean, la construction d'une usine de préfabrication d'éléments en béton d'une superficie de 2 ha (usine et stockage)d'une capacité de 25 à 30 000 tonnes par an, susceptible d'employer 4 à 5 personnes.

### **Une pâtisserie bio : Gourmandises et créations**

Depuis mai 2009, Myriam GRASSET consacre tout son temps à fabriquer – elle préfère dire « créer » - des gourmandises : gâteaux et biscuits déclinés en sucré et salé, toujours réalisés avec des produits provenant de l'agriculture biologique et de producteurs proches voisins. « J'aime créer des effets de surprise, surprendre l'imaginaire en alliant des opposés, poivre et chocolat, par exemple, retrouver des saveurs oubliées, l'ortie, le pissenlit ou le sureau. Et pour la présentation, je joue sur l'aspect ludique, humoristique, inattendu. » Tout(e) gourmand(e) est un client potentiel. Pour l'instant, elle commercialise une bonne partie de sa production via les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Billom et Cournon. Elle propose ses services aux entreprises et aux collectivités pour un buffet et aux particuliers pour les grandes occasions, mariage, fête...

**04 73 70 96 65 – myriam.grasset@orange.fr /www.patisseriebio.com**

## **Une entreprise du bâtiment : AMCS du Livradois-Forez**

Une entreprise générale du bâtiment : travaux de finition (intérieur et extérieur), toutes prestations de service **Jean-Pierre DUNAT : 04 73 70 90 02 ou 06 71 79 05 90 / amcslivradois@orange.fr**

## **Une entreprise de menuiserie : Agir pour vous**

Pose et dépannage de menuiseries, petits travaux de bricolage et de décoration, travaux d'isolation. **Jean-Luc HENRY : 04 73 70 99 76 ou 06 24 20 12 48**

## **Un artisan tous travaux : Bertrand CHEBANCE**

Multi-services intérieur et extérieur : peinture, isolation, revêtement de sols et murs, plancher, carrelage, faïence, ... entretien d'espaces verts **04 73 70 79 58 ou 06 84 42 45 73 / bertrand.chebance@orange.fr**

## **Un plombier : Philippe LOULIER**

Auto-entrepreneur depuis 2011. Installations (neuf et rénovation)/Dépannages sur ST JEAN et ses environs. **06 88 33 62 38.**

## **Une agence de conseil en communication : Com et Géry**

Société existant depuis maintenant 12 ans, mais installée depuis 1 an à ST JEAN. Prestations relatives à l'identité visuelle (logo, image de marque, ...), à la publicité, à la création graphique et l'édition, ... **Géry BOILEAU au 04 73 77 95 10 ou 06 10 05 66 09 b.gery@free.fr / www.com-et-gery.com**

## **Une activité culturelle : le Centre d'Ailleurs**

Installé à Chavarot depuis 2011. Avec sa grande capacité d'hébergement, ses salles de réunions et d'activités, sa salle de restauration, sa cuisine, le Centre d'Ailleurs -association loi 1901- est un lieu employant 4 salariés qui s'est constitué autour d'une idée. : créer une structure d'accueil qui mette les gens en relation et les énergies au service de la création, de la culture, l'écologie et de la connaissance de soi.

Le Centre programme des spectacles, accueille des résidences d'artistes, offre un lieu d'accueil aux entreprises, compagnies et associations souhaitant organiser des manifestations, des rencontres, des séminaires ou des repas thématiques hors des structures de l'hôtellerie traditionnelle.

## **L'hôtel-restaurant l'ARCHOU**



## **La boulangerie DESOEUVRES**



La Commune est propriétaire des bâtiments qui abritent les deux commerces. Ceux-ci ont été acquis dans les années 80 afin de créer un hôtel-restaurant et maintenir une boulangerie alors que cette dernière était en liquidation judiciaire. Sans la volonté de la municipalité de l'époque, il est probable qu'il n'y aurait plus de commerces à ST JEAN-des-OLLIERES.

# le journal des piqueurs

## LES COMMERCES DU BOURG

### L'hôtel-restaurant l'ARCHOU

Depuis mars 2008, David BARRIERE est le gérant de l'Hôtel-restaurant l'Archou situé dans le bourg. Même si David a grandi au Mont-Dore, SAINT JEAN-des-OLLIERES et ses environs occupent une grande place dans le cœur de ce chef. En effet, ses racines familiales sont enracinées sur la Commune depuis des générations. C'est donc tout naturellement qu'il a souhaité, après une école de cuisine et diverses expériences professionnelles, s'installer et participer à la vie locale de notre joli village. Alors, n'hésitez pas à franchir le seuil de la porte, il vous conduira à une salle spacieuse et agréable afin de savourer une cuisine copieuse et traditionnelle.

Tous les midis, du lundi au samedi, David vous propose des « repas ouvrier » et des plats à emporter. Les jeudis et vendredis soir, ainsi que les week-ends, des menus, une carte variée et bien sûr des spécialités d'Auvergne (truffade, potée, pieds de cochon...) viendront régaler vos papilles. L'Archou accueille également les groupes avec des menus adaptés, un devis peut vous être proposé sur simple demande.

Des soirées à thème (repas-concert, cuisses de grenouille, dégustation d'huîtres...) sont mises en place durant l'année.

Pour vous accompagner dans ce moment de partage, David a su s'entourer d'une équipe dynamique avec Sandrine aux plaisirs sucrés et Géraud aux rennes de la salle.

L'Hôtel, ouvert toute l'année, dispose de six chambres aux styles différents propices au dépaysement et à la rêverie le temps d'une nuit ou plus. Le matin, le petit-déjeuner généreux vous garantira une belle journée.

**David vous offre également quelques services de proximité comme la vente du journal « La Montagne », des livres de « Patrick Chaussidière », auteur auvergnat, ainsi que du vin à emporter.**

### La boulangerie DESOEUVRES

Depuis plus de 10 ans, Nathalie et Jean-François DESOEUVRES et leurs enfants originaires du Nord Pas Calais se sont installés dans notre village afin de reprendre la gestion de la Boulangerie-pâtisserie de Saint Jean-des-Ollières.

Nathalie et Jean-François proposent différents types de pains issus des farines (type 65) de la minoterie Chabrol de Saint Dier d'Auvergne mélangées à celles (type 80) de la minoterie Valty de Sauxillanges.

Ils confectionnent également des pains spéciaux sur commande :

Le mardi : Pain de seigle Le samedi : Pain complet Le Dimanche : Pain aux céréales

Pour les événements spéciaux tels que : anniversaires, mariages, baptêmes ou toutes autres occasions... ils assurent la personnalisation des gâteaux avec la reproduction de photos, logos, ou personnages de dessins animés... pour un supplément de 5 €

Le dimanche ils proposent un choix de pâtisseries qu'ils confectionnent eux mêmes.

Ils effectuent également des tournées pour desservir certains hameaux ou communes environnantes :

**Le Mardi et Samedi : les Egaux, Fayet, Mauzun**

**Le Mercredi, Vendredi et Dimanche: Isserteaux**

**Le Jeudi : Brousse et quelques villages de sa commune, St Dier...**

**Nathalie et Jean-François sont également, revendeurs agréés des 2 marques : butagaz et primagaz en butane 13 kg propane 13 kg mais aussi en cube butane et twiny butane.**

**Vente de cartes postales de ST JEAN-des-OLLIERES.**

**Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez contacter Nathalie et Jean-François au 04/73/70/98/25**

**L'été les horaires changent : Fermeture les Lundi, tous les après-midi et ouvert de 8h à 12h30 les autres jours .**

**Si vous êtes artisan ou entrepreneur à ST JEAN-des-OLLIERES et ne figurez pas dans cet inventaire, veuillez nous en excuser et prendre contact avec la mairie.**

## **L'OFFRE D'HÉBERGEMENT SUR LA COMMUNE : UN ATOUT À VALORISER.**

La Commune dispose d'une offre d'hébergement diversifiée, susceptible de répondre aux besoins d'une clientèle variée :

### **L'hôtel-restaurant L'ARCHOU**

Situé dans le bourg, ouvert toute l'année

6 chambres (13 personnes) aux styles différents complètement rénovées Cuisine traditionnelle et copieuse, ainsi que des spécialités d'Auvergne (truffade, potée, pieds de cochon...)

Renseignements : 04 73 70 63 02

### **Gîtes de France, 3 étoiles**

Au Mas du Bost, village de charme

Bâtiments rénovés dans un esprit contemporain alliant modernité et vieilles pierres.

Deux gîtes : 1 gîte avec 2 chambres (4 places) et 1 avec 3 chambres (6 places)

[www.gites-de-France.com](http://www.gites-de-France.com)

### **Le Jardin des Pierres Brunes, chambres d'hôte**

Au hameau de La Garde Sud, à 10 minutes à pied du Pic de La Garde

Deux chambres d'hôte tout confort conçues et décorées à partir d'éléments naturels (bois, chaux, sable de la Dore, chanvre et paille).

Petit déjeuner et dîner, avec des produits frais (du jardin et/ou issus de l'agriculture biologique et locale) et fabriqués sur place.

Renseignements : 04 73 70 61 20 [linedelagarde.pain@gmail.com](mailto:linedelagarde.pain@gmail.com) [www.lejardindespierresbrunes.sitew.com](http://www.lejardindespierresbrunes.sitew.com)

### **Le Centre d'Ailleurs**

A Chavarot dans un parc arboré de 1,5 ha

Grande capacité d'hébergement : 8 chambres (24 places), 1 dortoir (9 places) et 2 chalets (4 places).

Restauration : petit déjeuner et repas possibles. Le cuisinier, Eric BINAZET, propose des menus divers d'une grande fraîcheur. Ingrédients dans la mesure du possible de provenance locale. Recettes s'inspirant de ce que les saisons ont de meilleur en fruits et légumes.

Renseignements : 04 73 31 08 62 ou 04 73 70 72 09 /[lecentredailleurs@orange.fr](mailto:lecentredailleurs@orange.fr)



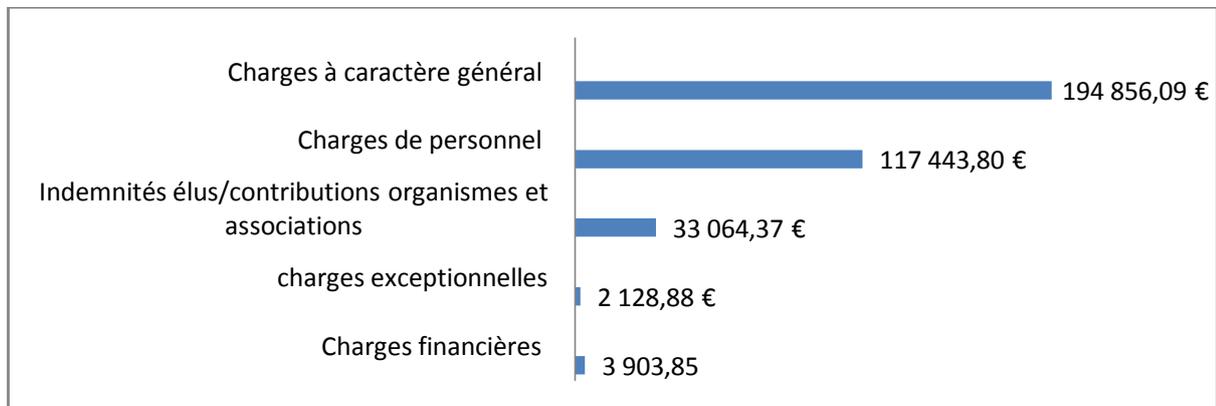
***Jean-François et Nathalie DESOEUVRES ont offert gracieusement les petites bûches à l'occasion du repas de Noël et des galettes des Rois à l'Epiphanie qui ont été servis aux 44 enfants mangeant à la cantine de ST JEAN-des-OLLIERES. Merci à eux !***

# le journal des piqueurs

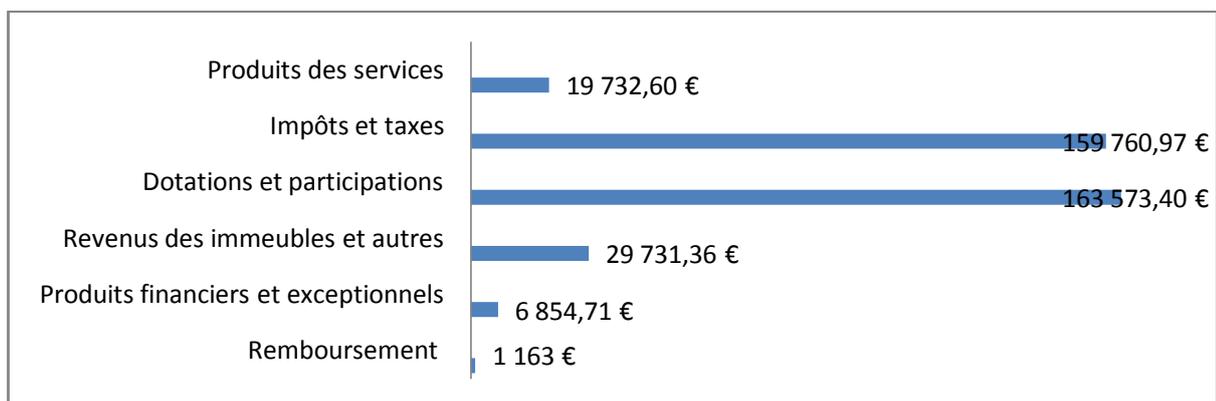
## COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

Le CA retrace les opérations réalisées.

### Dépenses de fonctionnement : 351 396,99 €



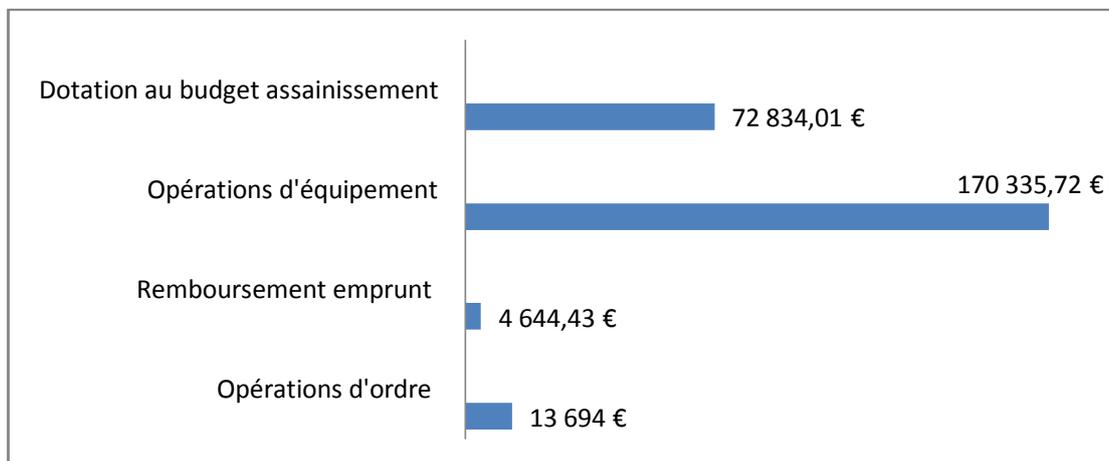
### Recettes de fonctionnement : 380 816,04 €



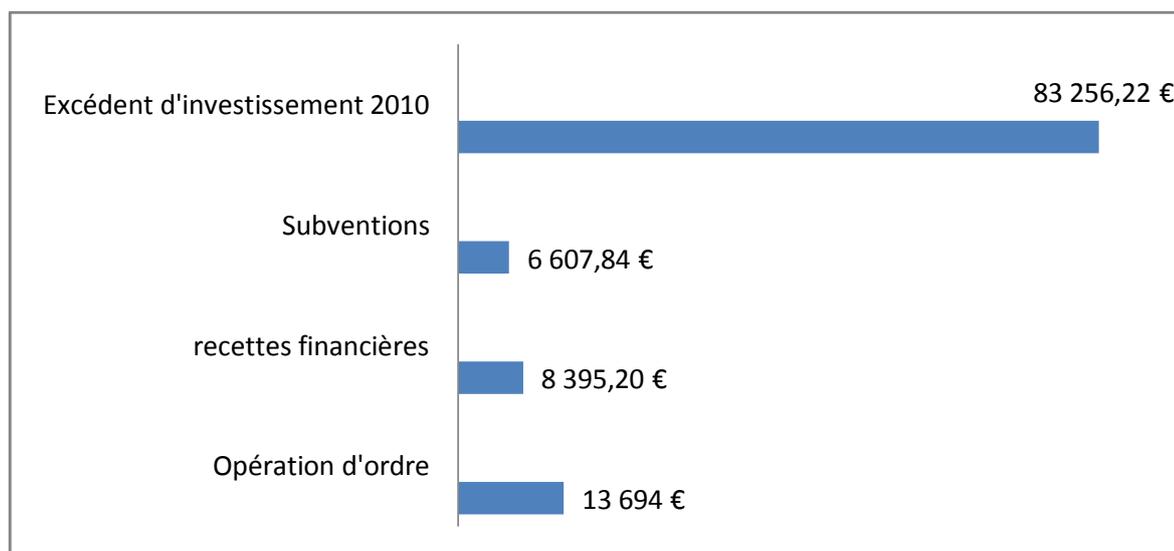
L'excédent de fonctionnement sur l'année 2011 est de + 29 419,05 €.

L'excédent cumulé sur les années précédentes est de + 655 899,23 €

### Dépenses d'investissement : 261 508,16 €



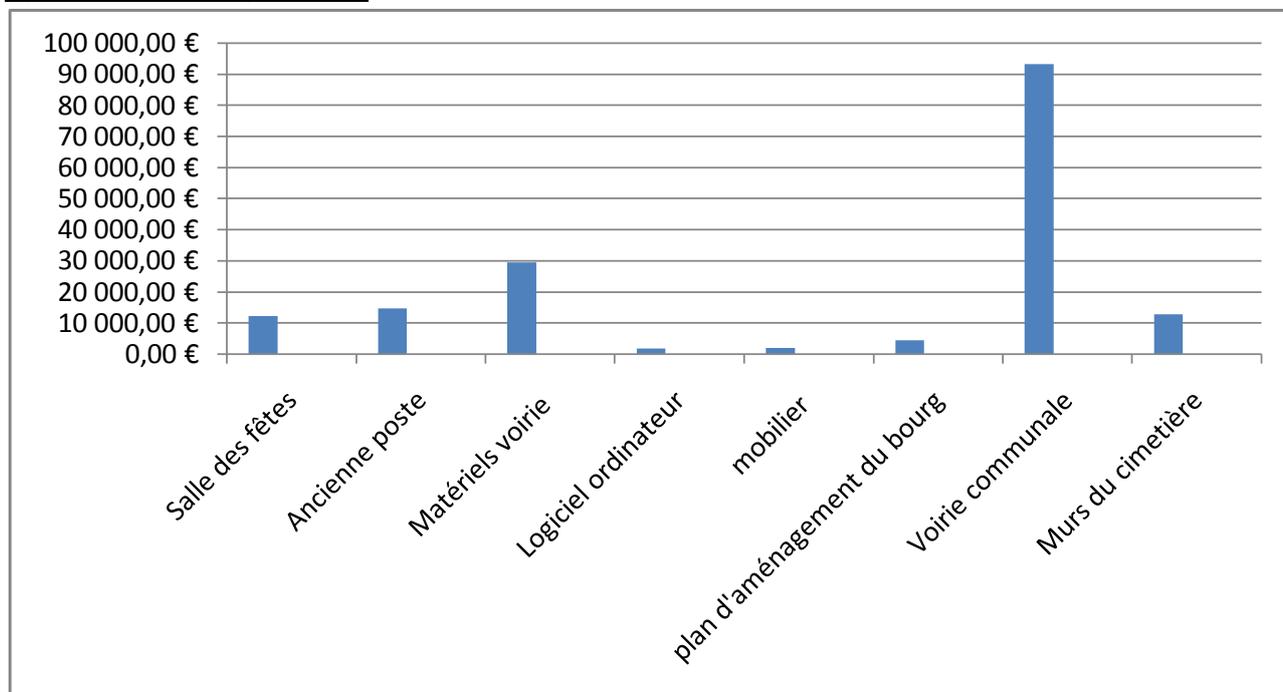
## **Recettes d'investissement : 111 953,26 €**



Apparaît un solde négatif de 149 554,90 € dû partiellement aux subventions non encore versées.

***Vous constaterez que l'essentiel des dépenses de l'année 2011 a porté sur la voirie (réfection de voies et achat de matériels mais a également été consacré à la préparation des projets sur les bâtiments communaux).***

## **Opérations d'équipement :**



# le journal des piqueurs

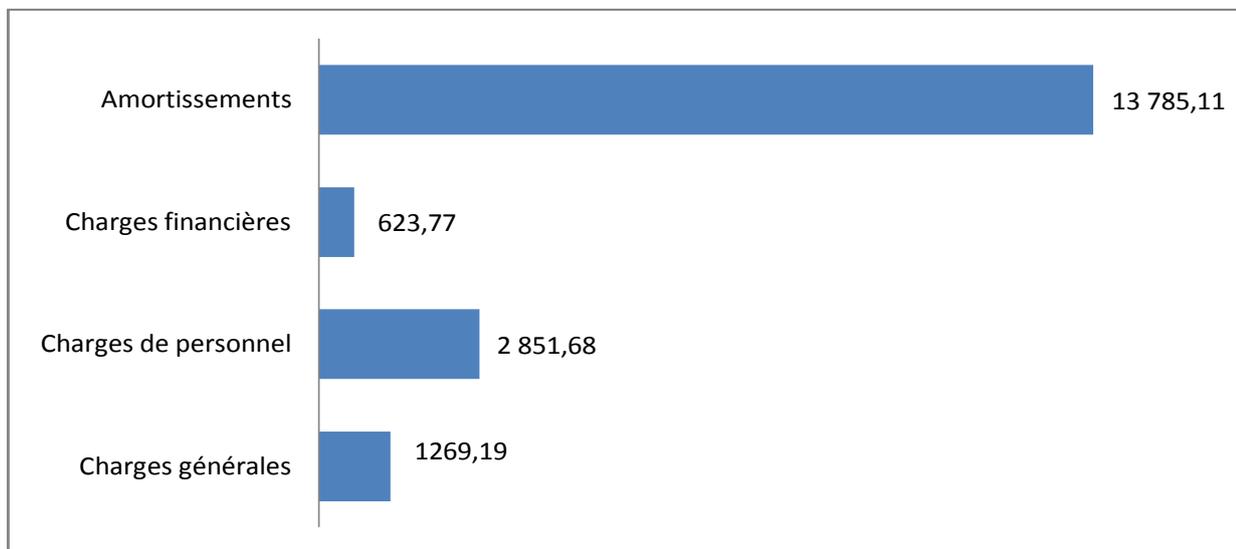
## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011

**Le CA retrace les opérations réalisées.**

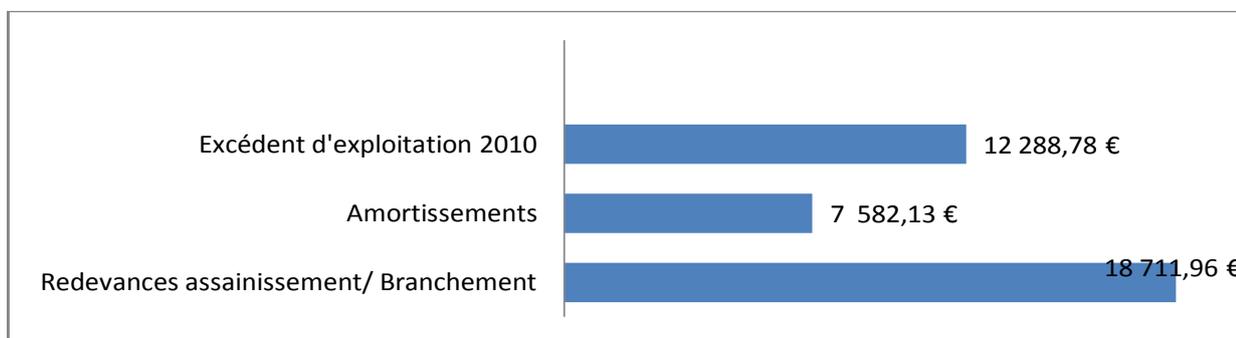
Vous constaterez qu'apparaissent des **amortissements** aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement, en dépenses et en recettes. Qu'est ce qu'un amortissement ?

*L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La dépréciation apparaît en dépenses d'exploitation mais est compensée par des ressources en recettes d'investissement. De même manière, les subventions sont également amorties en recettes d'exploitation et en dépenses d'investissement. Les montants diminuent progressivement au fil des années.*

### Dépenses d'exploitation : 19 096,75 €



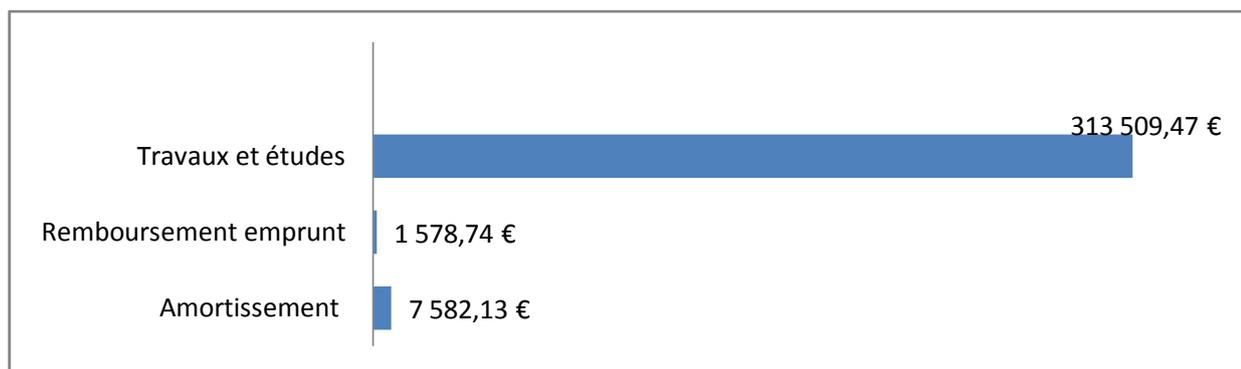
### Recettes d'exploitation : 38 582,87 €



**Le solde est positif : 19 486,12 €**

# le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

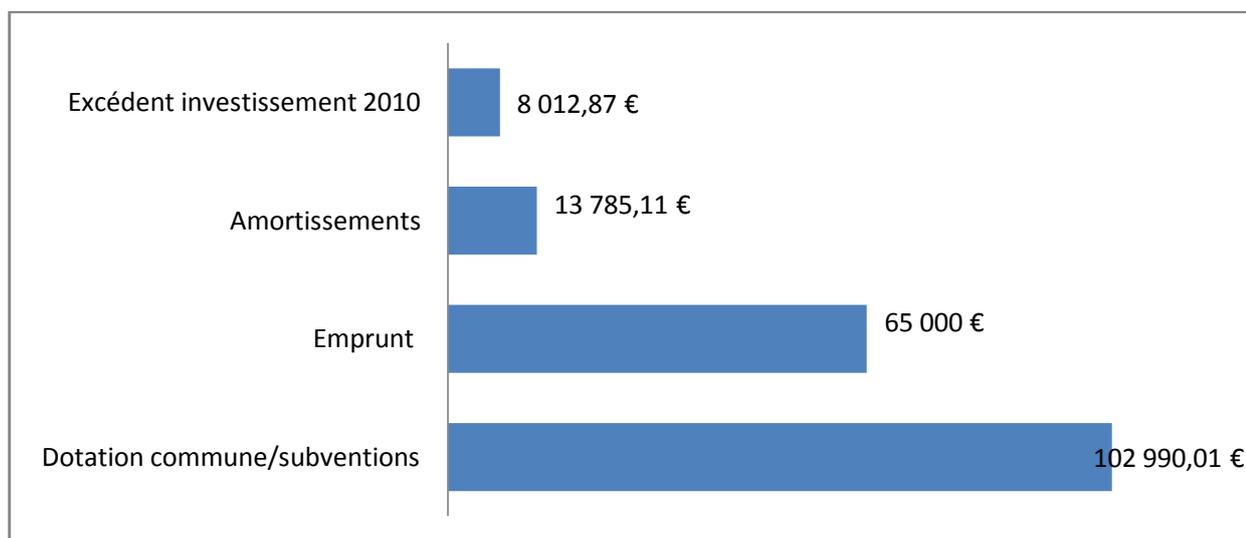
## **Dépenses d'investissement : 322 670,34 €**



L'essentiel des dépenses d'investissement est consacré à la réalisation de l'assainissement collectif du Mas du Bost : 307 218,51 €.

6 290,96 € ont été affectés au commencement de l'étude nécessaire au projet d'assainissement collectif du hameau du Theil.

## **Recettes d'investissement : 189 787,99 €**



## **Le solde est négatif : 132 882,35 €**

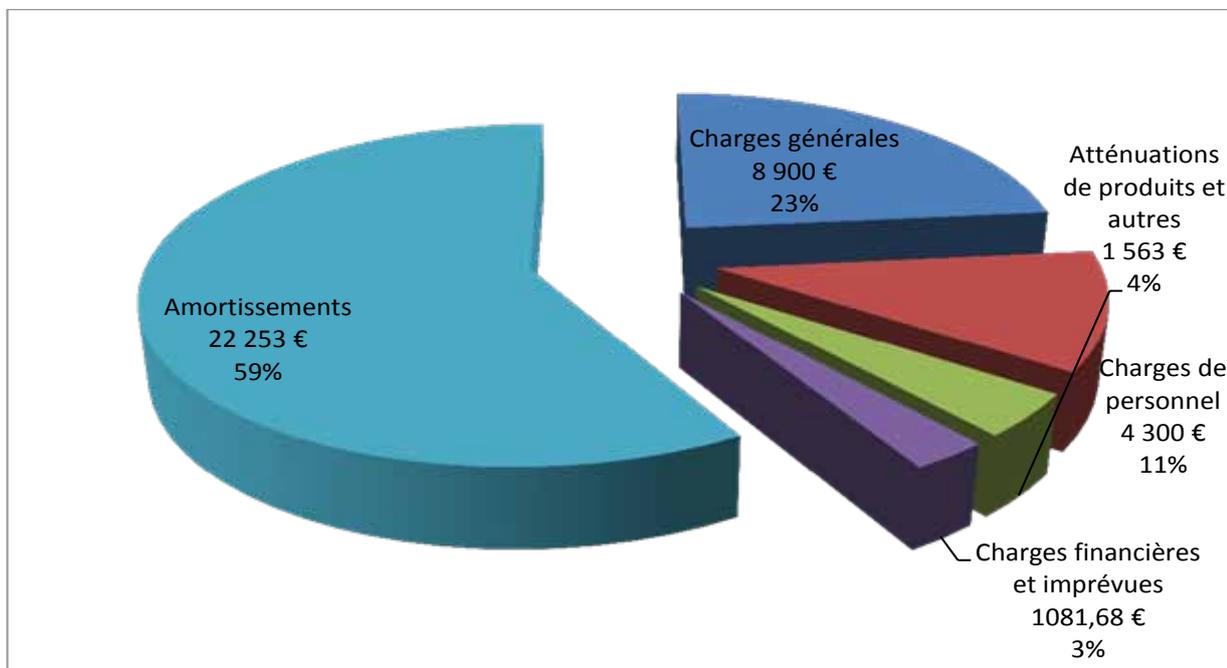
Pour financer l'assainissement collectif du Mas du Bost, la municipalité a puisé dans le budget « commune » à hauteur de 72 834 €, a emprunté la somme de 65 000 € et a reçu en 2011 des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour la somme de 30 156 €. Il restait à percevoir auprès de ces mêmes structures 117 440 €, somme aujourd'hui partiellement recouvrée.

# le journal des piqueurs

## BUDGET PRIMITIF 2012 ASSAINISSEMENT

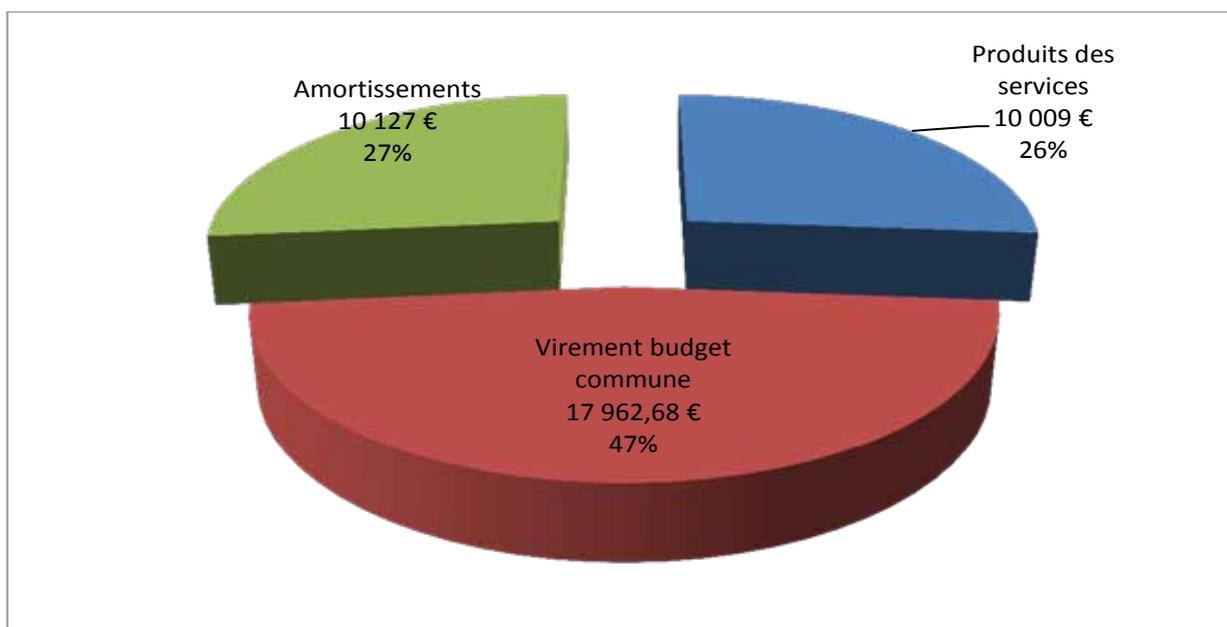
C'est un budget **prévisionnel** : il retrace les projets envisagés et leur financement.

**Dépenses d'exploitation : 38 098,68 €**



Le montant des amortissements est très important car il correspond à un investissement récent (Travaux au Mas Du Bost). Les charges de personnel sont en hausse pour prendre en compte le temps passé par l'employé communal sur la nouvelle station, de même que les charges générales qui pourront être ajustées lorsque nous aurons plus de recul sur le fonctionnement de la station.

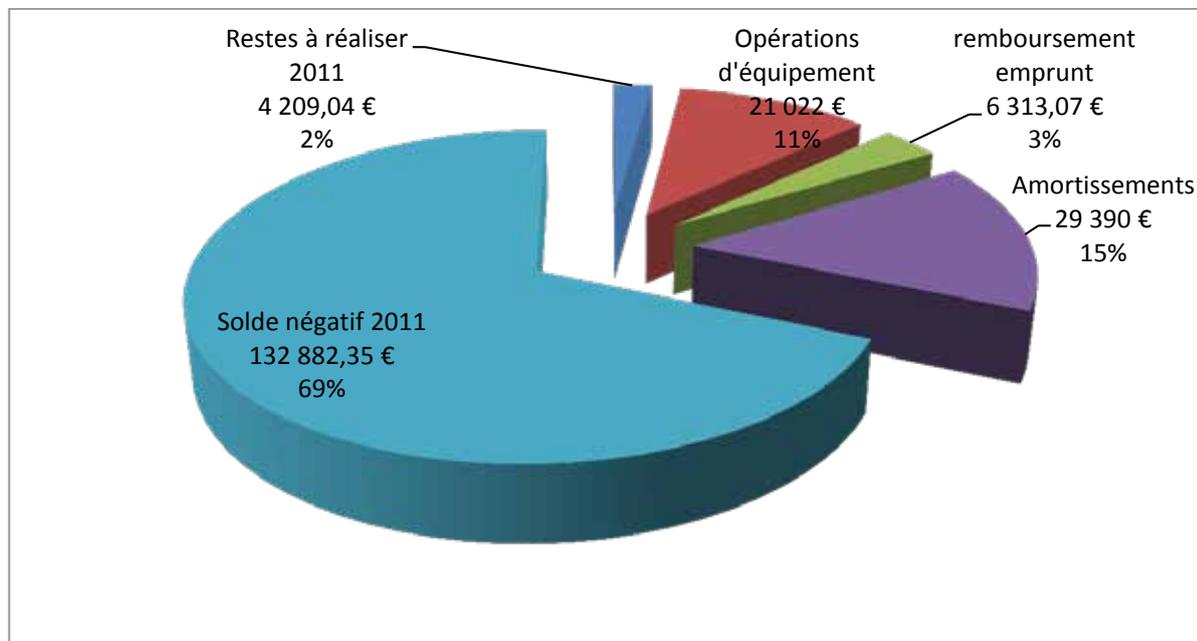
**Recettes d'exploitation : 38 098,68 €**



# le magazine d'informations municipales de saint-Jean-des-Ollières

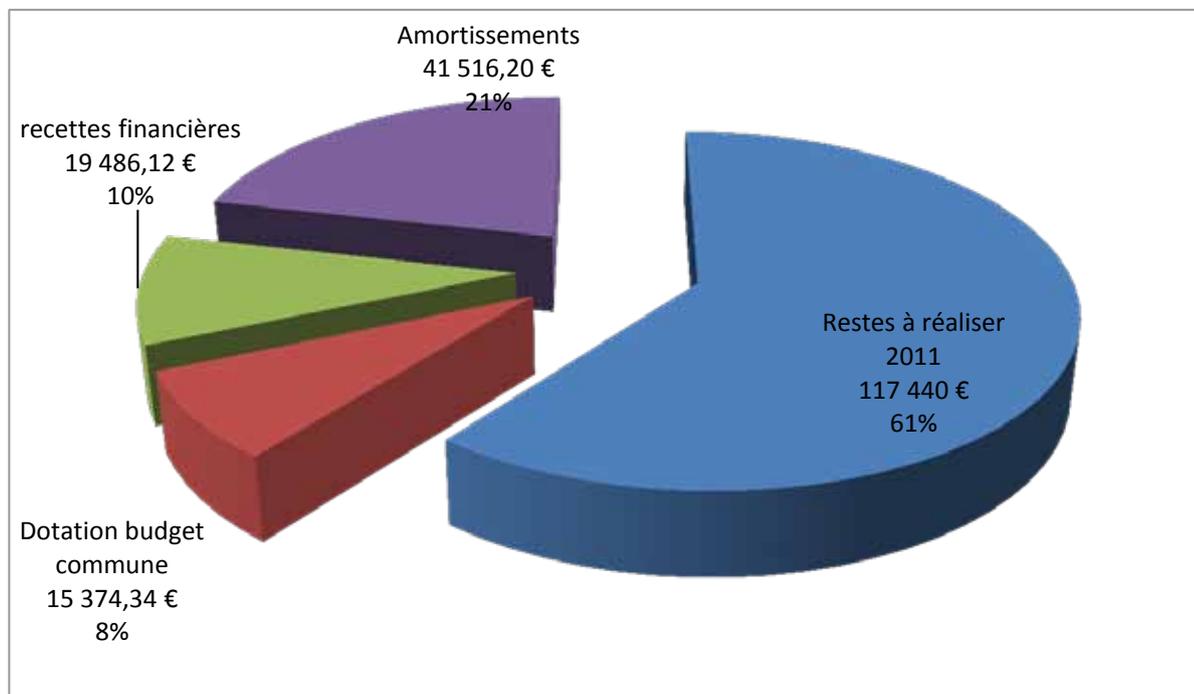
Les recettes d'assainissement (produits des services) ne permettent pas d'équilibrer le budget et implique le recours à un virement depuis le budget général de la commune.

## **Dépenses d'investissement : 193 816,66 €**



Le solde négatif 2011 s'explique par le décalage entre les dépenses d'investissement (toutes réalisées en 2011) et la perception du solde des subventions en 2012.

## **Recettes d'investissement : 193 816,66 €**



Ayant réalisé en 2011 l'assainissement collectif du Mas du Bost -une dépense fort conséquente-, l'année 2012 ne verra pas de travaux d'assainissement collectif, mais sera néanmoins consacrée à la finalisation de l'étude nécessaire au projet d'assainissement au Theil.

# le journal des piqueurs

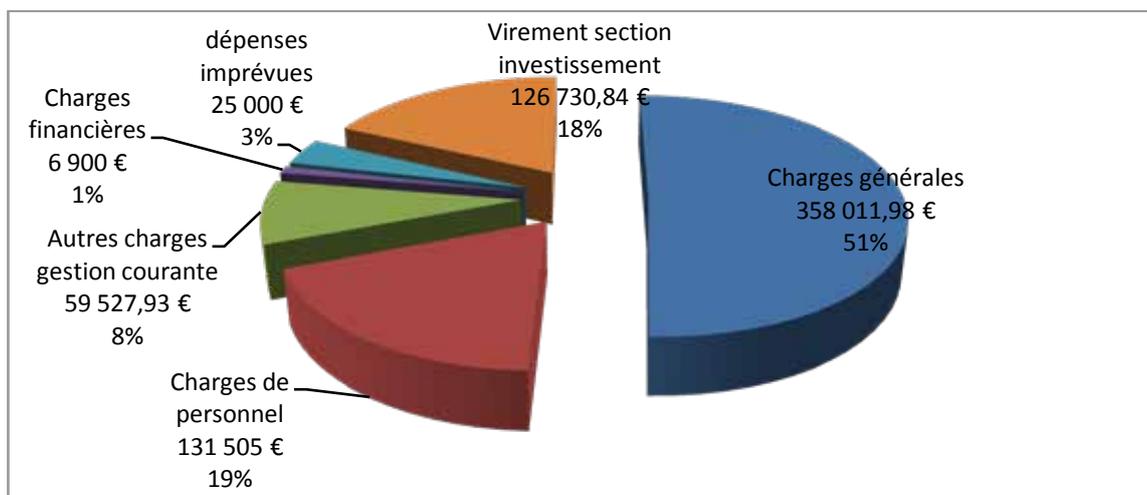
## BUDGET PRIMITIF de la COMMUNE 2012

**Adopté par le Conseil municipal (6 élus présents ayant voté pour)**

Le budget primitif est un budget **prévisionnel** : il retrace les projets envisagés et leur financement.

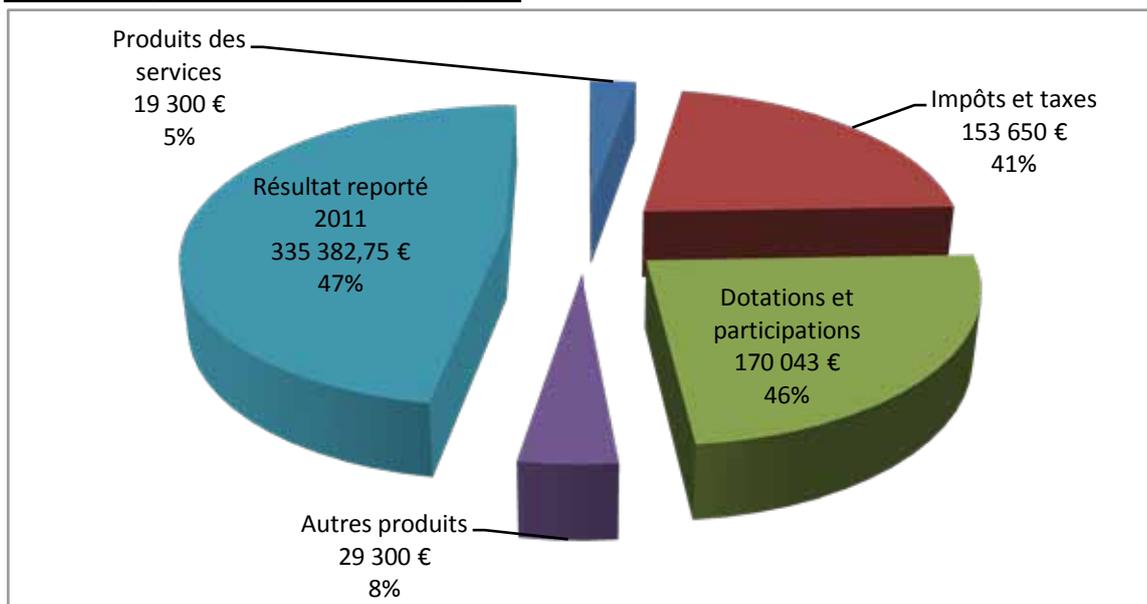
Les réserves accumulées sur les exercices précédents (655 899,23 €) permettent à la municipalité d'engager des investissements importants en évitant toute augmentation fiscale. Les trois taxes perçues par la Commune sont inchangées (taxe d'habitation : 8,83 %, taxe sur le foncier bâti : 16,53 %, taxe sur le foncier non bâti : 97,13 %).

### Dépenses de fonctionnement : 707 675,75 €



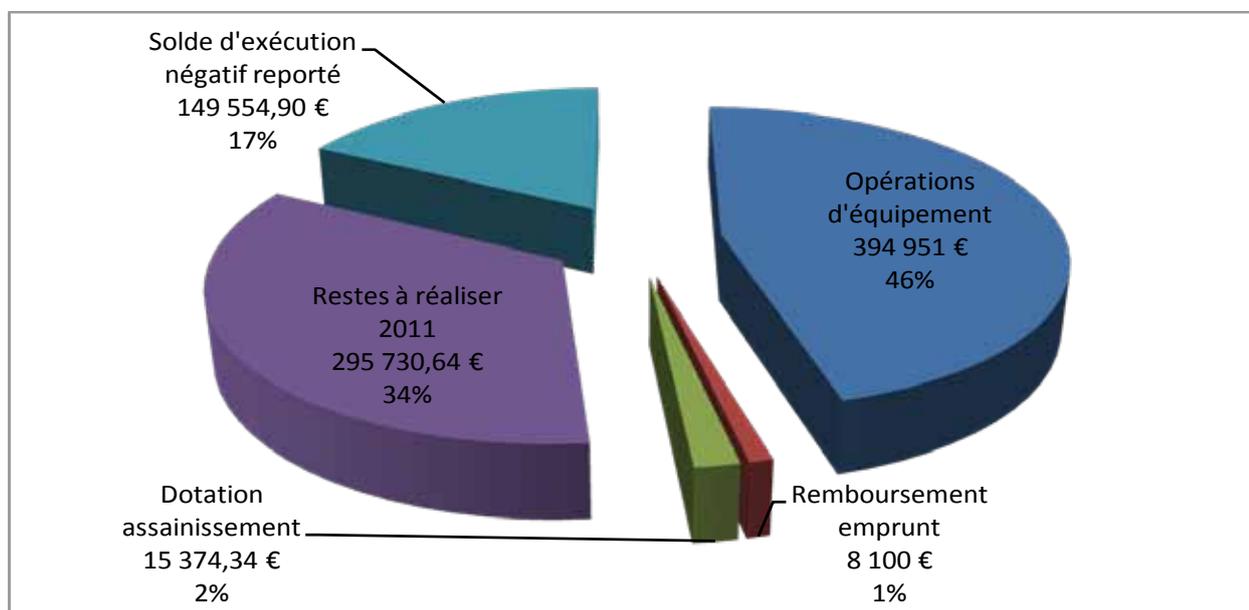
Nous prévoyons de virer à la section d'investissement 126 730,84 € pour financer les opérations d'équipement, en particulier les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste et la maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

### Recettes de fonctionnement : 707 675,75 €



Une partie de l'excédent de fonctionnement des années précédentes (335 382,75 €) est reporté en recettes de fonctionnement pour équilibrer la section.

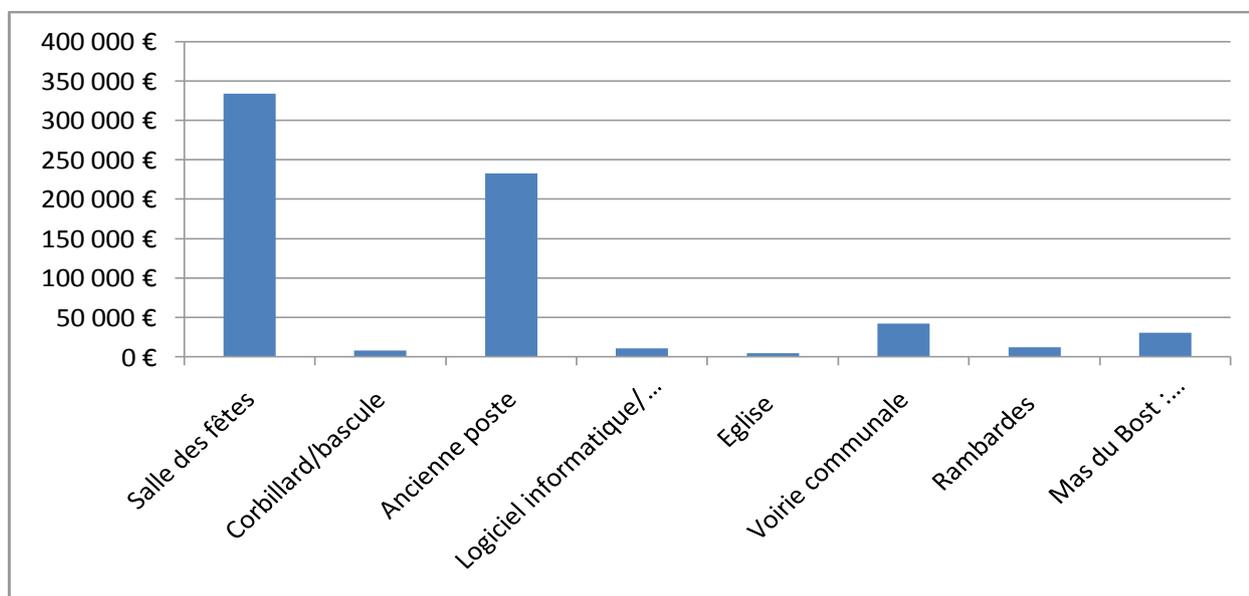
## **Dépenses d'investissement : 863 710, 88 €**



**Restes à réaliser (RAR)** : opérations prévues en 2011 non encore acquittées. Il s'agit essentiellement des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste, mais également des dépenses liées à la création des rambardes de sécurité, des travaux de rénovation du bâtiment dit du corbillard et de la bascule ou encore le changement du mobilier d'éclairage public au Mas du Bost.

**Dotation assainissement** : pour tenir compte de la nécessité d'amortir les équipements réalisés en matière d'assainissement collectif (bourg et Mas du Bost), il s'avère nécessaire de puiser dans le budget de la Commune car les recettes « assainissement » ne suffisent pas !

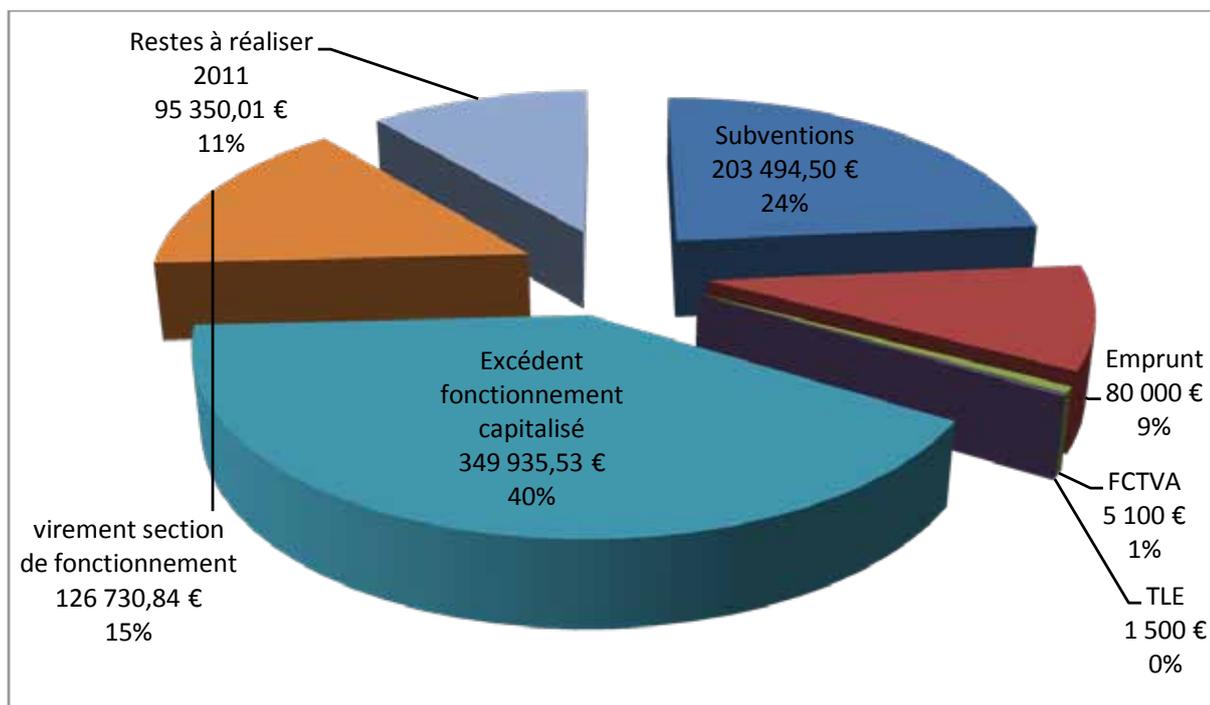
## **Détail des opérations d'équipement (RAR inclus) :**



# le journal des piqueurs

Comme vous le voyez, les deux dépenses importantes sont celles consacrées aux bâtiments (ancienne poste et salle des fêtes). Toutefois, il est précisé que si les travaux de la poste seront effectués en 2012 et donc payés cette année, en revanche, les travaux relatifs à la salle des fêtes ne seront réalisés que sur l'année 2013 mais il convient de les inscrire d'ores et déjà au budget primitif.

## **Recettes d'investissement : 863 710,88 €**



**Restes à réaliser (RAR)** : subventions 2011 non encore versées

**Excédent de fonctionnement capitalisé** : une partie de l'excédent de fonctionnement des années précédentes est inscrit en recettes d'investissement pour financer les opérations d'équipement

**Subventions** : nouvelles subventions demandées

**Emprunt** : utilisé pour financer la réhabilitation du bâtiment poste en logement ; le remboursement du prêt sera réalisé au moyen des loyers perçus à venir

**FCTVA** : Fonds de compensation sur la TVA (montant de la TVA payée l'année n-2 reversé partiellement)

**TLE** : Taxe locale d'équipement, payée par les ménages sur leurs opérations de construction, extension ou de réhabilitation.

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil municipal du 14 janvier 2012

Présents : C. QUEINNEC, P. ROESCH, L. ARCHER, S. CHALEIL, N. CHARFOULET, M-J COURET, S. HEREDIA

Absents : S. CROS (excusée), B. JANY, N. GARDARIN, D. TOUCHE

#### **Opération d'ordre patrimoniale :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2011 :

- Au compte « dépenses », chapitre 041, compte 2313 est inscrite la somme de 13 694 €,
- Au compte « recettes », chapitre 041, compte 203 est inscrite la somme de 13 694 €.

#### **Modification des statuts de la Communauté de Communes de BILLOM/ST-DIER :**

Mme le Maire explique que dans un souci d'harmonisation et de cohérence sur le territoire, après avoir fait l'état des lieux du fonctionnement actuel, le bureau communautaire réuni le 28 novembre 2011, propose qu'à partir de 2012 la Communauté de Communes assure financièrement le transport des scolaires au Centre aquatique, situé à BILLOM.

Pour cela, il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes instituant la compétence suivante : « prise en charge des frais de transport pour les activités piscine des écoles primaires » dans la rubrique « compétences facultatives de l'article 2, point 8 : politique de développement culturel et sportif ». Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide les propositions de modifications statutaires.

#### **Demande d'adhésion à l'EPF-SMAF :**

Mme le Maire expose que les Communes de COSTAROS (Haute-Loire), par délibération du 29/11/2011 et ST MARCEL EN MARCILLAT (Allier), par délibération du 13/07/2011, ainsi que la Communauté d'Agglomération du PUY en VELAY (Haute-Loire), par délibération du 7/10/2011, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 21 juillet, 12 octobre et 8 décembre 2011 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2011 a donné un avis favorable. Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

#### **Dettes pour admission en non valeur :**

Madame le Maire explique au Conseil municipal les états de dettes pour admission en non valeur proposée par le receveur municipal, Mme MUNOZ, qui comprend des créances pour le budget commune d'un montant de 3 072,86 € et d'autres pour le budget assainissement de 102,87 € et lui demande de se prononcer.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter l'admission en non valeur des créances précitées.

#### **Mise en conformité électrique de l'église :**

Mme le Maire explique au Conseil municipal que le rapport de l'installation électrique établi par SOCOTEC signale sa vétusté et sa non-conformité par rapport aux normes en vigueur.

Deux devis ont été demandés.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée :

- Décide de faire reprendre l'intégralité de l'électricité de l'église,
- **Choisit le devis CHABROL pour un montant de 4 730,18 € TTC, somme qui sera inscrite au budget primitif 2012 en investissement.**

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Diagnostic amiante/plomb/DPE pour salle des fêtes/cantine/classe :**

Mme le Maire présente différents devis pour le diagnostic amiante/plomb/DPE du bâtiment « salle des fêtes/cantine /classe » afin de finaliser le dossier à présenter en DETR sur 2012.

Le Conseil municipal décide de choisir le cabinet RAYNAL Architecte pour un montant de 630 € TTC.

### **Réglementation des boisements :**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le projet de réglementation des boisements établi par le Conseil Général du Puy de Dôme a été soumis à enquête publique du 27 juin au 27 juillet 2011.

Elle soumet à l'assemblée la proposition de rendre applicable la nouvelle réglementation des boisements sur la Commune de SAINT JEAN-des-OLLIERES et propose au Conseil Municipal de donner son avis conformément au Code rural.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter le projet de réglementation des boisements présenté.

## **Conseil municipal du 24 janvier 2012**

**Présents :** QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHARFOULET Nicole, CHALEIL Serge, COURET Marie-Jeanne, CROS Sabine, JANY Bruno

**Absents :** HEREDIA Sandrine, procuration à QUEINNEC Catherine/TOUCHE Didier et GARDARIN Nicole

### **Projet de réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg**

Mme le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg, comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine, un logement et des locaux annexes.

Suite à la phase « Avant Projet Sommaire » (APS), le budget prévisionnel global est estimé à 424 823,74 HT ; il est proposé de répartir le financement en deux phases :

- **tranche 1 (2012)** : salle des fêtes, chaudière et parvis pour 268 129,50 € HT
- **tranche 2 (2013)** : classe, sanitaires et cantine pour 156 694,50 € HT.

Il est précisé que la réhabilitation du logement n'est pas incluse dans le projet actuel.

Le plan de financement est le suivant :

#### **Tranche 1 (2012) :**

• subvention du Conseil général (35 %) : .....	93 845,23 €
• subvention de l'Etat (30%) : .....	80 438,77 €
• financement du Parc Naturel régional du Livradois Forez programme (LEADER) : .....	13 271,08 €
• autofinancement communal:.....	80 574,16 €
• TVA : .....	52 553,33 €

#### **Tranche 2 (2013) :**

• Subvention du Conseil général (35%) : .....	54 843,10 €
• Subvention de l'Etat (30%) : .....	47 008,35 €
• Financement du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez programme LEADER : .....	7 477,00 €
• Autofinancement communal .....	47 366,05 €
• TVA .....	30 712,12 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR 2012 sur gros travaux de réparation des bâtiments communaux pour la phase 1, du Conseil Général (FIC 2012) et du Parc Naturel régional du Livradois-Forez (LEADER),
- Décide d'inscrire cette opération au budget primitif 2012 en investissement,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du bâtiment « poste »/validation des offres lots 5 et 7**

Mme le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment « ancienne poste », une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée pour les lots 5 (menuiseries extérieures) et 7 (plâtrerie, isolation, peinture), afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux.

La commission d'appel d'offres, réunie le 13 janvier 2012, propose de retenir les offres suivantes :

- Lot 5 : SAUVADET et associé pour la somme de 33 800 € HT
- Lot 7 : DECO LEMBRON pour la somme de 44 305,52 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal (6 voix pour, 1 voix contre S. CROS et 2 abstentions MJ COURRET et B. JANY) décide de valider les propositions de la Commission d'Appel d'offres.

### **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'instituer et/ou de conserver l'indemnité d'administration et de technicité :

- Adjoint administratif principal 2ème classe : coefficient 6 / crédit global : 2 817,97 € (1 agent)
- Adjoint administratif 2ème classe : coefficient 3 / crédit global : 1 347,84 € (1 agent)
- Adjoint technique 2ème classe : coefficient 3 / crédit global : 4 043,52 € (3 agents)
- ATSEM 1ère classe : coefficient 3 / crédit global : 1 392,90 € (1 agent).

## **Conseil municipal du 24 mars 2012**

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, ARCHER Laurent, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine

Absents : COURET Marie-Jeanne, CROS Sabine, GARDARIN Nicole, JANY Bruno, TOUCHE Didier

Ce conseil a été consacré pour l'essentiel aux questions budgétaires : approbation des comptes administratifs commune et assainissement, vote des budgets primitifs commune et assainissement, affectation de résultat. Vous pouvez retrouver le détail des comptes en pages « finances ».

### **Aménagement au hameau de la Garde Sud**

Mme le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement au hameau de la Garde Sud sur la parcelle E 52. Il s'agit de créer, par une simple stabilisation du sol, un espace de stationnement permettant d'accueillir 5 à 6 voitures, destiné à inviter les visiteurs souhaitant se rendre au Pic de la Garde (site remarquable sur la Commune) à s'y rendre à pied plutôt qu'en voiture, afin de ne pas dégrader le chemin en pierres. Parallèlement, la parcelle étant également un point de collecte collective des déchets ménagers des habitants de la Garde Sud et Nord, les conteneurs prévus à cet effet seront masqués par un muret en pisé. Ce projet est conduit en partenariat avec le Parc Naturel régional du livradois-Forez qui mène une action de promotion de la technique du pisé par le biais de chantier participatif.

Le budget prévisionnel est estimé à 3 500 € TC.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve le projet et le budget prévisionnel,

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet,

Décide d'inscrire la somme de 3 500 € au budget primitif 2012 en investissement.

### **Subvention exceptionnelle Anima'pique**

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande d'aide financière de l'association Anima'pique pour l'organisation des festivités de la SAINT JEAN, prévues le samedi 23 juin (La Nuit des Piqueurs) et le dimanche 24 juin (marché de pays et autres animations).

Considérant le caractère original de la Nuit des piqueurs et le succès rencontré lors des éditions précédentes de cette manifestation, ainsi que le dynamisme général de cette association, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 1 000 €, à titre de subvention exceptionnelle.

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Subvention exceptionnelle au Centre d'Ailleurs**

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande d'aide financière de l'Association Le Centre d'Ailleurs pour l'organisation du festival « C'est toujours mieux ailleurs », programmé du 16 au 19 mai 2012. Il s'agit d'une manifestation culturelle pluridisciplinaire dont la vocation est de présenter un condensé de ce que le Centre propose tout au long de l'année (humour, cirque, théâtre, musique, cinéma).

Considérant que cette deuxième édition du festival offre une programmation riche et variée, susceptible d'attirer un large public et de promouvoir ce nouveau lieu culturel, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 800 €, à titre de subvention exceptionnelle.

### **Subvention exceptionnelle à la Compagnie Colonne**

Mme le Maire fait lecture à l'assemblée de la demande d'aide financière de la Compagnie Colonne, Association clermontoise, pour l'organisation de la marche des « Chemins de Pâques », qui empruntera les chemins de la Commune de ST JEAN-des-OLLIERES les 8 et 9 avril 2012. Il s'agit d'une randonnée à travers dix communes situées sur le territoire de la Communauté de Communes de BILLOM/ST DIER, reliées en six jours et ponctuée par un spectacle de contes joué sept fois chez l'habitant.

Considérant le caractère original de ce spectacle itinérant, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la somme de 100 €, à titre de subvention exceptionnelle.

## **CONSEIL municipal du 5 mai 2012**

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, HEREDIA Sandrine, COURET Marie-Jeanne, CROS Sabine, JANY Bruno, TOUCHE Didier.

Absents : ARCHER Laurent, procuration à CHALEIL Serge/ GARDARIN Nicole, procuration à CROS Sabine

### **Problème parcelle AD 97**

Madame le Maire expose à l'assemblée la difficulté rencontrée à l'occasion de la mise en vente d'une maison située dans le bourg sur la parcelle AD 97, cette dernière étant attenante à un jardin, propriété communale, mis à la disposition des locataires habitant le bâtiment dit du presbytère. Le futur acquéreur a fait remarquer que la dite parcelle comprend non seulement la maison mais également un petit bâtiment qui ouvre actuellement uniquement sur le jardin et dans lequel est entreposé du matériel de jardinage appartenant au locataire du presbytère. Or, la Commune revendique la propriété du dit bâtiment, celle-ci ayant notamment réalisé en 2005 des travaux de réfection de la toiture. Cependant, bien que pouvant faire état de plusieurs éléments établissant la réalité de cette propriété (acte d'acquisition mentionnant que la maison jouxte au sud un bâtiment communal, utilisation du bâtiment par les locataires communaux au vu et au sus de tous, réfection de la toiture par la Commune), la municipalité ne dispose pas de titre de propriété. Pour établir officiellement la propriété du dit bâtiment, il conviendrait d'engager une procédure judiciaire dont l'issue est incertaine, de faire réaliser une division parcellaire par un géomètre et de faire rédiger un acte d'acquisition par un notaire. Ces démarches génèreraient un coût non négligeable à la charge de la Commune que les membres du Conseil municipal à 10 voix contre et 1 abstention (S. HEREDIA) ne souhaitent pas assumer.



Le mini tracteur de la commune

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire fait deux propositions :

-soit faire une proposition d'acquisition de l'intégralité de la dite parcelle afin d'y établir un logement locatif à vocation social,

-soit céder au futur acquéreur le dit bâtiment au prix évalué par les domaines.

Après discussion, le Conseil municipal vote sur ces deux propositions et :

Décide à 4 voix contre, 3 voix pour (MJ COURET, S. CROS, N. GARDARIN) et 4 abstentions de ne pas faire de proposition d'acquisition de la parcelle AD 97 ;

Décide à 7 voix pour, 3 voix contre (MJ COURET, S. CROS, N. GARDARIN) et 1 abstention (S. HEREDIA) de céder le dit bâtiment au futur acquéreur au prix qui sera évalué par le service des domaines.

Il est précisé d'une part que pour ne pas léser les locataires du presbytère, un abri de jardin sera installé sur la parcelle communale, destiné à abriter l'outillage de jardinage, et d'autre part que le futur acquéreur ne revendique aucun droit de passage par le jardin.

### **Choix du feu d'artifice tiré le 14 juillet 2012**

Le Conseil municipal choisit le feu d'artifice LAC, nouvelle collection, de la société SODIP Pyrotechnie au prix de 1 330 € TTC

### **Nouveau contrat logiciels ordinateur mairie**

Le contrat de cession de licence de logiciels à destination du secrétariat de mairie venant à expiration cette année, il convient de le renouveler.

Après présentation du nouveau contrat horizon Village on line, l'assemblée, à l'unanimité, retient la proposition de JVS-Mairistem au prix de 2 773,52 € TTC par an et cela sur trois ans.

### **Mise en conformité incendie de l'hôtel restaurant l'Archou**

Madame le Maire fait lecture du courrier du gérant de l'hôtel-restaurant l'Archou qui prend acte que les travaux restants de mise aux normes préconisée par la Commission d'Arrondissement de Sécurité de Clermont-Ferrand dans son rapport de visite en date du 7 février 2011 sont à sa charge en vertu du bail commercial contracté, mais qui sollicite un arrangement étant dans l'incapacité financière de les faire réaliser actuellement.

Mme le Maire exprime son souhait qu'une solution soit trouvée, celle-ci d'une part ne voulant pas pour des raisons de sécurité permettre le maintien d'un établissement non respectueux des normes incendie, et d'autre part considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de ne pas interrompre UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LE BOURG.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De faire réaliser les travaux de mise en conformité incendie sous réserve d'un remboursement des frais par le gérant sous une forme à déterminer (remboursement à échéances constantes ou à l'occasion de la vente du fonds de commerce) ;

Charge le Maire de déterminer avec le gérant la forme la plus appropriée ;

Valide le choix de l'entreprise de menuiserie MYE/MOUILLAUD au prix de 3 091,66 € TTC.

### **Réhabilitation et extension d'un ensemble bâti au cœur du bourg/Validation phase APD**

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension d'un ensemble bâti au cœur du bourg comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine et l'accès à un logement, il appartient au Conseil municipal de valider l'avant-projet détaillé (APD).

Elle attire l'attention sur le fait que le coût estimatif des travaux varie en fonction de la nécessité ou non de remplacer le plancher de la salle de classe.

Après discussion, le Conseil municipal :

Valide à 7 voix pour, 3 voix contre (N. GARDARIN, MJ COURET, S. CROS) et une abstention (B. JANY) les plans de l'APD, à l'exception de ceux proposés pour le hall de l'actuelle salle des fêtes, qui ne fera pas l'objet de modification ;

Décide de reporter la validation du plan de financement compte tenu de l'incertitude sur la nécessité de remplacer ou non le plancher de la salle de classe, question à soumettre à l'avis d'un bureau de contrôle.

# le journal des piqueurs

## LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2012

Il n'a pu avoir lieu faute de nombre suffisant de conseillers présents. Il a été reporté au 21 juin suivant.

### CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2012

Présents : QUEINNEC Catherine, ROESCH Patrick, CHALEIL Serge, CHARFOULET Nicole, COURET Marie Jeanne, CROS Sabine, GARDARIN Nicole

Absents : ARCHER Laurent, procuration à Serge CHALEIL, HEREDIA Sandrine, procuration à Patrick ROESCH, JANY Bruno, procuration à Marie-Jeanne COURET, TOUCHE Didier, procuration à Sabine CROS

#### **Election d'un nouvel adjoint et changement dans l'ordre du tableau des adjoints**

Suite à la démission de Laurent ARCHER, 2ème adjoint, pour cause de déménagement lié à une mutation professionnelle, Nicole CHARFOULET a été élue à 6 voix en qualité de 3ème adjointe. Serge CHALEIL occupant la place de 3ème adjoint, depuis juin 2010, devient 2ème adjoint.

#### **Réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg (salle des fêtes, classe, cantine, accès logement) : validation du coût des travaux et du plan de financement en phase APD.**

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension d'un ensemble bâti au cœur du bourg comprenant une salle des fêtes, une classe, une cantine et l'accès à un logement, il appartient au Conseil municipal de valider l'avant-projet détaillé (APD). Elle précise que les plans ont été validés lors du Conseil municipal du 5 mai 2012.

Le montant des travaux est estimé à 415 550 € HT.

Le budget prévisionnel global est établi à 455 028 € HT ; il est proposé de répartir le financement en deux phases :

- Phase 1 (2012) : rénovation et extension salle des fêtes, aménagement extérieur et local pompiers : 319 576 € HT

- Phase 2 (2013) : rénovation classe, cantine, accès au logement et création sanitaires : 135 451,50 € HT.

Il est précisé que la réhabilitation du logement n'est pas incluse dans le projet actuel.

Le plan de financement est le suivant :

#### Phase 1

• DETR (30% montant travaux)	87 555 €
• Conseil général (35 % montant travaux)	102 147,50 €
• Parc Naturel régional du Livradois-Forez (55 % montant maîtrise d'œuvre)	15 250 €
• Autofinancement communal	114 623,50 €
• TVA (19,6 %)	62 637 €

#### Phase 2

• DETR (30% montant travaux)	37 110 €
• Conseil général (35 % montant travaux)	43 295 €
• Parc Naturel régional du Livradois-Forez (55 % montant maîtrise d'œuvre)	6 464 €
• Autofinancement communal	48 582,50 €
• TVA (19,6 %)	26 548,50 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions (S. CROS et D. TOUCHE) :

- Approuve le coût estimatif des travaux et le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR 2012 et 2013 sur gros travaux de réparation des bâtiments communaux), du Conseil Général et du Parc Naturel régional du Livradois-Forez (LEADER),
- Décide d'inscrire cette opération au budget primitif 2012 en investissement,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

#### **Réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg (salle des fêtes, classe, cantine, accès logement) : choix des bureaux de contrôle**

Madame le Maire expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ensemble bâti au cœur du bourg, la Commune a l'obligation de faire réaliser la mission dite de contrôle technique et la mission de coordination Sécurité Protection Santé (S.P.S.).

## CONSEIL MUNICIPAL du 21 juin 2012

Après avoir examiné les devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit :

- La société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour un montant de 2 800 € HT,
- La société Bureau de coordination GAYAUD et Cie pour la mission SPS, pour un montant de 1 850 € HT,
- et autorise le maire à signer les contrats afférents.

### **Réhabilitation d'un ensemble bâti au cœur du bourg (salle des fêtes, classe, cantine, accès logement) : mission acoustique**

Madame le Maire expose que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ensemble bâti au cœur du bourg, le cabinet d'architectes VERT TIGES préconise la réalisation d'une étude sur l'acoustique interne de l'actuelle salle des fêtes, de la classe et de la cantine afin d'en améliorer le confort acoustique.

Après avoir examiné les devis, le Conseil municipal, à 6 voix pour, 5 voix contre (S. CROS, MJ COURET, N. GARDARIN, B. JANY et D. TOUCHE), choisit le devis de l'agence IN SITU Centre pour la somme de 1 380 € HT.

### **Equipped bibliothèque : validation devis**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'équipement de la bibliothèque municipale qui intégrera un nouveau local d'ici la fin de l'année. Il s'agit d'installer de nouvelles étagères, un bureau d'accueil avec un siège de bureau, une petite table ronde pour la lecture, 4 chaises, ainsi qu'un ordinateur destiné aux animatrices bénévoles du service et au public qui pourra ainsi accéder à internet.

Après avoir examiné les devis, le Conseil municipal à 6 voix pour et 5 voix contre (S. CROS, MJ COURET, N. GARDARIN, B. JANY et D. TOUCHE)

- choisit les devis suivants pour l'équipement en mobilier :
  - ERARD pour la somme de 2 500 € HT
  - VERRIER pour la somme de 1 149 € HT
- choisit le devis VERRIER pour l'équipement informatique pour un montant de 1 520 € HT
- décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général et du Crédit Agricole.

### **Acquisition poubelles : choix des modèles**

Madame le Maire expose la nécessité de remplacer deux poubelles défectueuses situées au Pic de La Garde et à proximité du bâtiment dit de la « remise du corbillard », ainsi que la volonté de changer les 6 poubelles de type urbain situées dans le bourg pour un modèle plus rural.

Le Conseil municipal à 8 voix pour, 1 voix contre (N. GARDARIN) et 2 abstentions (S. CROS et D. TOUCHE) choisit le devis SEMIO pour la somme de 1 000,69 € TTC et le devis d'EQUIPURBAIN pour la somme de 638,67 € TTC.

### **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :**

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2012 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a mis à la disposition de la Commune un salarié, recruté en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), à raison de 20h hebdomadaires, pour une durée de 6 mois. L'Etat a pris en charge 90 % des frais inhérents à cette embauche.

Le Centre de Gestion ne renouvelant pas le contrat et l'employé donnant pleinement satisfaction, Madame le Maire propose de recruter directement le salarié dans le cadre d'un CAE pour une durée d'un an, l'Etat prenant en charge 80 % des frais.

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité se prononce en faveur du recrutement du salarié, à raison de 20h hebdomadaires et pour une durée d'un an et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette embauche.

### **Parcelle AD 97**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la difficulté rencontrée à l'occasion de la mise en vente d'une maison située dans le bourg sur la parcelle AD 97, cette dernière étant attenante à un jardin, propriété communale, mis à la disposition des locataires habitant le bâtiment dit du presbytère.

# le journal des piqueurs

Le futur acquéreur a fait remarquer que la dite parcelle comprend non seulement la maison mais également un petit bâtiment qui ouvre actuellement uniquement sur le jardin et dans lequel est entreposé du matériel de jardinage appartenant aux locataires du presbytère.

Or, la Commune revendique la propriété du dit bâtiment, celle-ci ayant notamment réalisé en 2005 des travaux de réfection de la toiture. Cependant, bien que pouvant faire état de plusieurs éléments établissant la réalité de cette propriété (acte d'acquisition mentionnant que la maison jouxte au sud un bâtiment communal, utilisation du bâtiment par les locataires communaux au vu et au sus de tous, réfection de la toiture par la Commune), la municipalité ne dispose pas de titre de propriété.

Elle rappelle également la décision prise le 5 mai 2012 :

- ne pas engager les démarches pour établir officiellement la propriété communale du bâtiment en raison du coût ;

- céder au futur acquéreur le dit bien au prix qui sera évalué par le service des domaines.

Le service des domaines, contacté, s'est déclaré dans l'incapacité d'évaluer le bien tant que la Commune n'est pas déclarée officiellement propriétaire.

Compte tenu de la position du Conseil municipal exprimée le 5 mai 2012 et dans le souci de ne pas faire obstacle à la vente de la maison, le futur acquéreur ayant pour projet de la rénover et de la louer, il est proposé de n'engager aucune démarche pour établir la propriété communale du petit bâtiment sous réserve que l'actuel et/ou le futur propriétaire offre une compensation équivalente aux frais engagés par la Commune pour la réfection de la toiture, soit 2 500 € et cela sous la forme d'un don au CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, décide à 6 voix pour et 5 abstentions (S. CROS, MJ COURET, N. GARDARIN, B. JANY et D. TOUCHE) d'accepter cette proposition.

Il est rappelé d'une part que pour ne pas léser les locataires du presbytère, un abri de jardin sera installé sur la parcelle communale, destiné à abriter l'outillage de jardinage, et d'autre part que le futur acquéreur ne revendique aucun droit de passage par le jardin.

## ANIMA'PIQUE

A l'heure où vous lirez ce bulletin Anima'pique aura organisé le WE de la St Jean avec sa 4ème édition de la «Nuit des Piqueurs» et sa fête locale qui a rassemblé les «Gardes Pompes de Thiers» et les pompiers de notre commune ainsi qu'une vingtaine «d'Anciens Tracteurs»

Anima'pique proposera pour le second semestre les rendez-vous suivant :

**du 29 JUILLET au 12 AOUT : «31 ème Exposition d'Art, Artisanat et Poésie»**

**dimanche 5 AOUT : «Randonnées Pédestres « 12, 18 et 28 km.**

**samedi 8 SEPTEMBRE : «Vide-Greniers» de 8h à 18h**

**dimanche 9 SEPTEMBRE : «Vide-Greniers et Marché Artisanal» de 8h à 18h**

## L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

### de SAINT JEAN DES OLLIERES

organise un dîner le samedi 18 août 2012 à 20 H sous le préau à côté de la caserne sur réservation et dans la limite des places disponibles

Kir offert

Menu :

Melon Porto et sa tranche de jambon sec

Cuisse de Bœuf du Pays

Haricots verts / Frites

Fromage

Salade de fruits

Prix : 15 euros par personne

Café offert

### Contacts :

**Christophe MOING Tél. 04 73 70 93 71**

**Lionel FARGETTE Tél. : 04 73 70 20 09**

## «AVENIR» MET À JOUR LE PATRIMOINE Oublié»

Pour la troisième année consécutive l'atelier chantier d'insertion de la communauté de communes du Pays de Billom - St Dier d'Auvergne est intervenu sur la commune de St Jean des Ollières.

Pendant trois semaines, de fin décembre à début janvier, l'équipe de l'association Avenir Insertion encadrée par M. Richard LONGECHAMPS a œuvré à Chavarot.

Il était une partie du communal de Chavarot que les anciens appelaient «Le Calvaire» mais que les plus jeunes désignaient plutôt en disant «derrière le tennis». Ce quartier envahi depuis des années par la lande n'était plus fréquenté par personne étant quasiment inaccessible, les photographies ci-dessous nous montrent comment les lieux se présentaient.

### *Que peut-il bien y avoir là-dessous ?*



Au début du chantier le temps n'était guère encourageant. (neige, pluie et froid.)



L'employé communal Christian PESSON étant venu faucher l'herbe près du tennis on peut attaquer. «On a déjà dégagé un banc qui a l'air en assez bon état. Avec le bois coupé on pourra faire du feu, il sera le bienvenu.»



Au fur et à mesure du débroussaillage on fait des découvertes.



*Une ébauche de meule*

# le journal des piqueurs



On ne fait pas place nette sans casser du bois.

Au bout de quelques jours le temps s'est mis au beau.  
Le travail avance.



Mais le site est devenu accessible.

Maintenant le promeneur peut admirer une très belle croix en fonte fleuronée et finement décorée, installée sur une colonne octogonale monolithique. Du pied de cette croix on découvre un magnifique point de vue.



En descendant dans le bois (au S.O) on retrouve les restes d'une ancienne carrière de meulière où les tailleurs de pierre fabriquaient des meules qui étaient vendues et transportées bien au-delà des limites de l'Auvergne. Cette fabrique était encore en activité au début du XXème siècle.



Accès du site Itinéraire 1 : Venant du bourg de St Jean, à l'entrée du village de Chavarot, après le «Centre d'Ailleurs» prendre en face, passer devant la ferme Champeix (Salers), aller soit tout droit vous voyez l'ancien tennis sur votre gauche, passer à droite du tennis. Soit prendre à gauche après la ferme Champeix puis 1er chemin à droite.

Itinéraire 2 : Si vous entrez dans Chavarot côté Billom prendre le 2ème chemin à gauche. (Vers une croix en bois) et suivre l'itinéraire 1.



**Merçi à toute l'équipe  
d'Avenir Insertion.**



## 4ÈME ÉDITION DU TRAIL DES PIQUEURS : RELEVER LE DÉFI !!!

**Dimanche 18 mars, 5h du matin, place de l'Église à Saint Jean des Ollières.**

54 trailers, réfugiés sous un barnum, aimablement prêté par l'association ANIMAPIQUE, écoutent, transis de froid, les dernières consignes données par les organisateurs du Billom Triathlon afin que la 4ème édition du trail des Piqueurs se déroule parfaitement bien.

Au top départ, les 54 courageux se jettent sous un déluge de pluie : ils s'élancent pour 71km, dans des conditions dantesques. Le parcours est transformé en un immense champ de boue, les ruisseaux, habituellement franchissables sur des pierres émergentes, donnent l'occasion aux coureurs de se décroter parfois jusqu'au dessus du genou. Puis, le miracle s'accomplit vers 7h30' : le déluge cesse avec l'arrivée du jour.

Les 600 autres trailers venus encore une fois d'une quarantaine de départements, de Belgique et de Hollande, vont pouvoir s'élancer, au sec, sur leurs courses respectives... du moins au départ. En effet, la boue et l'eau ruisselant en abondance vont se charger d'agrémenter le parcours de joyeuses glissades... du moins, c'est ce qu'ont pu supposer les spectateurs, en voyant franchir la ligne d'arrivée des sportifs maculés de boue... mais tous avec un large sourire : terminer le trail des Piqueurs devient maintenant une vraie référence dans le monde du trail. Prendre le départ d'une des 5 distances ( 7, 13, 20, 33 ou 71 km), c'est se lancer un véritable défi !!!! et le relever procure un réel sentiment de joie intérieure.

Beaucoup de messages sont adressés aux organisateurs par mail ou bien via le livre d'or du site du trail : <http://traildespiqueurs.pagesperso-orange.fr/livre-d27or.html>; Tous vantent l'accueil chaleureux réservé aux coureurs, la convivialité, l'envie de bien faire qui se dégagent de tous les bénévoles et des habitants de Saint Jean. Cet esprit donne une image très positive du village et rejailli sur le trail lui-même.

Les enfants, quant à eux, ont fait honneur aussi au mini-trail : 22 équipes de 3 mini-trailers ont participé à cette course d'équipe. Ils se sont passés le relais en bambou, comme au jeux Olympiques, pour franchir ensuite l'arche de la ligne d'arrivée main dans la main !!! Il faut noter que 17 élèves de l'Ecole de Saint Jean ont vaillamment défendu leur chance sous les encouragements de la directrice de l'Ecole, Martine Bussière !!!



# le journal des piqueurs



Côté course, Gaëtan Roth, 2ème l'an passé derrière le jurassien Patrick Bohard, a pris sa revanche : il devance ce dernier d'un petit quart d'heure. Sur le 33 km, Fabien Chartoire l'emporte largement, il faut préciser qu'il est actuellement en tête du championnat de France de trail !!! Chez les dames Séverine Bel l'emporte sur le 71 km alors que Françoise Baubet signe son quatrième succès sur le 33km !!!!

Le club de Billom triathlon remercie tous les bénévoles ainsi que tous ses partenaires pour la réussite de cette 4ème édition.

## **En 2013, une nouvelle organisation, de nouveaux projets...**

Le club de BILLOM TRIATHLON ayant reçu une importante subvention du Conseil Régional pour ses bons résultats en compétition et bien conscient que le trail existe grâce à la mobilisation exceptionnelle de tout le village de Saint Jean des Ollières a, dans un souci de reconnaissance du travail énorme réalisé par tous les habitants, cédé l'organisation du trail des Piqueurs à une nouvelle association :

### **les « Marteaux Piqueurs ».**

Association loi 1901, elle est gérée pour l'instant par un conseil d'administration d'une douzaine de personnes, élues pour un an, qui ont désigné trois d'entre elles pour constituer le bureau : Fanny Marotte, Marie Christine Moulin et Jean-luc Ginhoux.

L'objectif principal de cette nouvelle association, dont le siège est à Saint des Ollières, est l'organisation du trail. Pour en devenir membre, il suffit d'avoir été bénévole ou de vouloir le devenir et d'en faire la demande à un représentant du bureau. Mais d'ores et déjà, si vous êtes intéressé pour vous investir un peu plus dans l'organisation de cet événement, vous pouvez contacter Jean-Luc Ginhoux au 04-73-70-60-07.

La cinquième édition est déjà en préparation car les parcours sont totalement revus. Nous pouvons déjà préciser qu'il y aura un 11 km et un 23 km totalement inédits ainsi qu'un 45km cumulant plus de 2000 m de dénivelés positifs.

Le samedi sera en plus, organisée une sortie « d'échauffement » sans classement, sans ravitaillement, pour les plus motivés, qui leur permettra d'effectuer sur les deux jours près de 90 km et plus de 4000 m de dénivelé positif !!! Aussi curieux que cela puisse paraître... il y a des amateurs !!!!

**Rendez vous donc en mars 2013 !!!**

## **LE CENTRE D'AILLEURS: un an déjà !**

C'est avec plaisir que nous vous proposons un petit compte-rendu du Centre d'Ailleurs. Pour rappel, ce lieu a été ouvert en mai 2011. Hé oui, cela ne fait pas si longtemps !

Nous avons lancé la saison culturelle de 2012, le 3 mars dernier, et depuis, à la fin mai environ 900 personnes déjà ont assisté aux événements qui se sont déroulés au Centre d'Ailleurs : spectacle de l'humoriste Vincent Roca, concert Du Vent dans les bronches, aventures de l'abeille Josette, conférence sur la co-éducation par une association locale, stages de cuisine, stage avec une comportementaliste pour chiens, aventures del Magnifico, histoire de La Femme à barbe, théâtre amateur avec L'Auberge du Caramel, rendez-vous autour de la lecture avec Le Festival de Poche, résidences d'artistes pour création, nouveau spectacle de Chraz et Festival « C'est toujours mieux Ailleurs »... Bref ça ne chôme pas !



Les collectivités commencent à nous suivre sur ce beau projet et nous nous en réjouissons. Nous avons un nouveau cuisinier, Eric Binazet, qui, depuis quelques temps, régale nos spectateurs, mais aussi les particuliers, les associations ou autres qui veulent, à un moment ou à un autre, organiser un repas convivial et délicieux... Toute l'équipe de bénévoles et de salariés se décarcasse pour rendre ce lieu vivant et agréable. Nous souhaitons rencontrer les habitants de Saint-Jean-des-Ollières, afin de mieux nous connaître et pouvoir échanger sur nos envies réciproques.

Nous aimerions que notre espace soit aussi celui de tous et envisager ensemble des possibilités de projets. C'est dans ce but que Christel Puentes contactera bientôt chaque association de la commune pour un temps d'échanges et d'écoute. Mais si vous ne faites partie d'aucune association et qu'à titre individuel vous avez des idées, des projets, des questions ou des réflexions..., nous sommes là aussi !

Pour être informés de la programmation du Centre d'Ailleurs, vous pouvez vous inscrire à la newsletter du site : <http://www.lecentredailleurs.com/>

**04 73 31 08 62 ou 09 71 21 72 40 ou**  
[lecentre-dailleurs@orange.fr](mailto:lecentre-dailleurs@orange.fr)

### **EVÉNEMENTS À VENIR :**

**- sous chapiteau : Du 29 juin au 1er Juillet, « Festival Champs contre Chants » - Dimanche 8 juillet, « Les Arts Bricolés »...**

**- hors chapiteau : Stage de yoga - Altervillage d'ATTAC - Stage de Danse - Samedi 4 aout, Fête du Centre - Stage cuisine etc...**

**Alors, à bientôt !**  
**L'équipe du Centre d'Ailleurs**

### **INTERDICTION DE STATIONNER DANS LE VIRAGE DE CHAVAROT**

Compte tenu du nombre important de véhicules constaté à l'occasion de certaines manifestations organisées par le Centre d'Ailleurs et des difficultés que cela engendre : rétrécissement de la voie en cas de stationnement sur les accotements et manque de visibilité pour les véhicules circulant sur la départementale et/ou venant des voies communales, un arrêté a été édicté qui interdit de stationner sur la RD 53 au niveau du mur d'enceinte du Centre culturel et cela sur les deux côtés de la voie.

Cette mesure est prise pour des raisons de sécurité.

Coût lié à l'achat de deux panneaux réglementaires : 139 €.

